

nendazpanorama

N° 121 | FÉVRIER 2017

sommaire

NENDAZ POLITIQUE

Convocation de l'Assemblée primaire.....	2
PV de l'Assemblée primaire du 4 juillet 2016	3
Budgets 2017	4
Un règlement pour l'Etat major de conduite régional	
Les élus au Conseil communal	13
Ils quittent le Conseil communal.....	16
Les élues à l'organe judiciaire communal.....	18

NENDAZ BOUGE

L'EMS Les Vergers ouvre au printemps	19
Crèche, nurserie et UAPE réunis à Aproz	20
Les voitures électriques bienvenues à Nendaz	20
Faites circuler vos livres	21
Vernissage du livre de Simon Germanier	22
L'eau d'Aproz fête son anniversaire au Nind'Art.....	22
Animation socioculturelle à Nendaz	23
Nendaz bougera	24
Direction la Corse pour les vacances d'automne.....	25

NENDAZ ENSEMBLE

Première fête interculturelle.....	26
Le bénévolat au cœur des manifestations nendettes	27
Les métiers du tourisme : responsable d'une agence de location..	28
Réception des nouveaux citoyens et résidents	30
Les aînés ont fêté Noël avant l'heure....	30
Les petits lecteurs explorent le monde	31
Les extincteurs sont obligatoires	31

NENDAZ PRATIQUE

Agenda	32
--------------	----

Edité par la Commune de Nendaz
Route de Nendaz 352, 1996 Basse-Nendaz
Rédaction : Sonia Délèze



edito

par Francis Dumas

Il m'est donné ici le plaisir d'écrire les premières lignes du premier Nendaz Panorama de la 50^e législature du régime communal valaisan.

Lorsque l'on parle de « nouvelle législature », on évoque obligatoirement un changement pour certains et un renouvellement pour d'autres au sein du Conseil communal. Je remercie sincèrement, en mon nom et en celui de toute la population nendette, nos trois sortants qui ont œuvré de façon collégiale, avec motivation et compétence à la bonne marche de notre Commune. Nouvelle législature accompagnée par l'arrivée de nouveaux collègues autour de la table. Je me réjouis d'ores et déjà d'avancer et de construire avec eux. Je leur souhaite plein succès et beaucoup de satisfaction dans l'accomplissement de leurs tâches.

Durant ces 10 dernières années, nous nous étions fixés des objectifs ambitieux, que nous avons atteints aujourd'hui, et avons misé sur l'amélioration des infrastructures nécessaires au développement attendu.

Durant ces mêmes années, ce sont quelque 145 millions de francs investis entre les routes, l'eau potable, la step, les centres scolaires, le bâtiment culturel des Gentianes, les parkings, la mobilité, les structures pour la petite enfance et UAPE, etc.

Les recettes fiscales ont, quant à elles, augmenté de façon impressionnante

puisque nous avons 20 millions de rentrées en 2007 contre 28,8 millions au budget de 2017. Cette excellente santé financière nous a donc permis de réaliser de gros investissements sans péjorer les finances communales. Ainsi, nous sommes en mesure d'envisager l'avenir sereinement. Nous pouvons évoluer avec la mise en œuvre de beaux projets tout en restant attentifs à garder une belle marge d'autofinancement pour continuer notre politique d'aide aux familles, à l'agriculture et à nos sociétés.

L'avenir, justement, est empreint de grands défis. Je pense à la réfection du C.O. de Basse-Nendaz, à la construction du dépôt des travaux publics et de tout le domaine de la sécurité, à la maison de la santé ainsi que la révision des taxes parafiscales et la forfaitisation de la taxe de séjour.

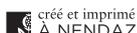
Après ce petit voyage dans le passé et ces prévisions futures, il est temps maintenant de revenir au présent, de vivre cette année 2017 au plus près de notre conscience pour en faire un grand millésime.

Il me reste à vous remercier encore une fois de votre confiance, celle que vous nous avez témoignée, à mes collègues du conseil et à moi-même, lors des dernières élections.

Soyez certains que nous travaillerons ardemment à la mériter tout au long de notre mandat et à accomplir, avec votre soutien, de belles réalisations pour notre merveilleuse Commune.

Belle année 2017 à vous toutes et tous.

Francis Dumas, Président de Nendaz ■



SALLE DE SEANCES
DU CONSEIL COMMUNAL

CONVOCATION

L'Assemblée primaire et bourgeoise de Nendaz est convoquée pour le

JEUDI 16 FÉVRIER 2017, À 20 HEURES

à la salle de gymnastique du Cycle d'orientation, à Basse-Nendaz.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Protocole (séance du 4 juillet 2016)
2. Nomination de la commission « Bourgeoisie » pour la législature 2017/2020
3. Nomination des réviseurs pour la législature 2017/2020
4. Approbation du budget 2017 de la Bourgeoisie
5. Approbation du budget 2017 de la Municipalité
6. Présentation du plan financier 2018-2020
7. Règlement pour l'état-major de conduite régional (EMCR) sur la gestion des situations particulières et extraordinaires, approbation
8. Divers

Les budgets 2017 et plan financier 2018/2020 de la Bourgeoisie et de la Municipalité, le règlement EMCR ainsi que le protocole de la séance du 4 juillet 2016 sont soumis à la consultation du public dès ce jour et jusqu'à celui de l'assemblée, au secrétariat communal, à Basse-Nendaz, aux heures d'ouverture habituelles (de 14 h à 18 h du lundi au vendredi).

Ces documents sont également à disposition sur le site internet de l'administration communale (www.nendaz.org).

L'Administration communale

PV de la séance de l'Assemblée primaire du 4 juillet 2016

Point 1 : Protocole

Il est donné lecture du procès-verbal de la dernière séance (17.12.2015). Celui-ci est approuvé.

Avant d'ouvrir les débats sur l'approbation des comptes de la Bourgeoisie et de la Municipalité, le Président salue la présence de M. Stéphane Germanier représentant la fiduciaire Alpes Audit SA, organe de révision des comptes bourgeoisiaux et communaux 2015.

Point 2 : Approbation des comptes 2015 de la Bourgeoisie

Les comptes 2015 de la Bourgeoisie ont été imprimés et une version résumée distribuée à tous les ménages de la commune. Il en est donné une lecture sommaire. Ils n'appellent aucune question. Le Président donne la parole à M. Stéphane Germanier représentant la fiduciaire Alpes Audit SA. Monsieur Germanier présente les conclusions du rapport de contrôle établi le 2 mai 2016 et recommande d'approuver les comptes annuels de la Bourgeoisie tels que présentés. Soumis au vote, l'Assemblée bourgeoisiale accepte les comptes 2015 de la Bourgeoisie à l'unanimité.

Point 3 : Approbation des comptes 2015 de la Municipalité

Les comptes 2015 de la Municipalité ont été imprimés et une version résumée distribuée à tous les ménages de la commune. Après un commentaire d'ordre général fait par le Président la parole est donnée à M. Stéphane Germanier représentant la fiduciaire Alpes Audit SA. Monsieur Germanier présente les conclusions du rapport de contrôle rédigé le 2 mai 2016 à savoir que selon leur appréciation, les comptes annuels, ainsi que l'évaluation des participations et des autres éléments de la fortune financière sont conformes à la Loi sur les communes du Canton du Valais, à l'ordonnance et aux règlements. Il recommande ensuite d'approuver les comptes tels que présentés. Ces comptes n'appellent aucune question. Soumis au vote, les comptes 2015 de la Municipalité sont acceptés à l'unanimité.

Point 4 : Octroi d'un crédit d'engagement destiné à l'achat de locaux pour l'accueil de la petite enfance et des écoliers à Aproz

Francis Dumas rappelle que dans le cadre de la construction d'immeubles à proximité de l'EMS d'Aproz s'est présentée l'opportunité pour la Commune d'acquérir des locaux présentant toutes les qualités requises pour l'accueil de la petite enfance et des écoliers. Le Conseil communal à l'unanimité de ses membres s'est déclaré favorable à l'achat des surfaces en question. Francis Dumas renseigne l'assemblée sur les grandes lignes du projet qui a notamment fait l'objet d'une présentation dans le document «comptes 2015» distribué à tous les ménages de la commune en accompagnement de la convocation à la présente assemblée.

L'application de l'art. 17 lit. C de la Loi sur les communes du 5 février 2004 nécessite l'accord de l'assemblée primaire relatif à l'octroi des crédits d'engagement pour des dépenses à caractère non obligatoire dont le montant est supérieur à 5% des recettes brutes du dernier exercice.

Le président informe sur le coût d'achat des locaux qui se monte à Fr. 2'700'000.- auquel il faut ajouter un montant de Fr. 50'000.- destiné à l'achat de places de parc.

- Il est ensuite procédé au vote sur la question suivante :
Acceptez-vous le crédit d'engagement requis de Fr. 2'750'000.- nécessaire à l'achat de locaux pour l'accueil de la petite enfance et des écoliers à Aproz ainsi que pour le financement de l'achat de places de parc ?

L'assemblée primaire accepte l'octroi du crédit d'engagement à l'unanimité moins une abstention.

Point 5 : Divers

Le Président Francis Dumas fait un rapide tour d'horizon des principaux dossiers qui ont occupé ou occupent encore le Conseil communal.



Les comptes 2015 avaient été validés lors de cette séance de juillet 2016. Par ailleurs, un crédit pour le projet de crèche et d'unité d'accueil pour les écoliers d'Aproz avait été octroyé.

© Sonia Déléze

Interviennent encore au chapitre des divers :

- M. Nicolas Fournier, de Brignon, concernant la gestion de l'héritage de feu M^{me} Madeleine Arthaud et plus précisément de la villa sise en bordure du lac à Coppet.
- M. Jean-Jacques Bornet, présente les salutations au nom de Télé-nendaz SA car malheureusement, en date de cette assemblée la raison sociale NV remontées mécaniques SA n'avait pas encore obtenu les autorisations nécessaires à son inscription au registre du commerce. Il remercie l'Assemblée pour le vote exprimé en faveur des investissements pour la petite enfance et les écoliers. Il profite de la parole pour remercier également M. Philippe Fournier ancien Vice-Président de Nendaz qui est l'initiateur et le porteur de ce projet. Il félicite enfin l'ensemble du Conseil communal pour le travail accompli.
- M. Jean-Charles Bornet requiert des informations au sujet du futur EMS privé sur Aproz notamment concernant le prix de pension et la fixation d'un tarif préférentiel pour les gens de Nendaz.

La parole n'est plus demandée. La séance est levée à 20h45.

Le Président : F. Dumas
Le Secrétaire : Ph. Charbonnet

budget 2017 de la Bourgeoisie

Mesdames, Messieurs,

Conformément à l'article 7 al.1 de la Loi sur les communes du 5 février 2004, le Conseil communal a l'honneur de soumettre à votre approbation le budget 2017 de la Bourgeoisie de Nendaz. Ce budget a été adopté par le Conseil communal lors de la séance du 12 janvier 2017.

Résumé

Le compte de fonctionnement présente un total de charges de Fr. 665'780.-, un total de revenus de Fr. 767'300.- et dégage une marge d'autofinancement de Fr. 101'520.- avant prise en compte des amortissements de Fr. 44'000.-.

Le compte des investissements enregistre Fr. 107'500.- de dépenses pour Fr. 73'000.- de recettes, ce qui correspond à Fr. 34'500.- d'investissements nets. Le budget laisse apparaître un excédent de financement de Fr. 67'020.- et une augmentation de fortune de Fr. 57'520.-.

Aperçu général

COMPTE DE FONCTIONNEMENT

Résultat avant amortissements comptables	COMPTES 2015	BUDGET 2016	BUDGET 2017	ÉCART	%
Charges financières - fr.	768'367.76	779'380.00	665'780.00	-113'600.00	-14.58%
Revenus financiers + fr.	879'311.21	830'500.00	767'300.00	-63'200.00	-7.61%
Marge d'autofinancement (négative) = fr.	-	-	-		
Marge d'autofinancement = fr.	110'943.45	51'120.00	101'520.00	50'400.00	98.59%

Résultat après amortissements comptables

Marge d'autofinancement (négative) - fr.	-	-	-		
Marge d'autofinancement + fr.	110'943.45	51'120.00	101'520.00	50'400.00	98.59%
Amortissements ordinaires - fr.	47'313.90	46'500.00	44'000.00	-2'500.00	-5.38%
Amortissements complémentaires - fr.	-	-	-		
Amortissement du découvert au bilan - fr.	-	-	-		
Excédent de charges = fr.					
Excédent de revenus = fr.	63'629.55	4'620.00	57'520.00		

COMPTE DES INVESTISSEMENTS

Dépenses + fr.	116'593.60	110'000.00	107'500.00	-2'500.00	-2.27%
Recettes - fr.	69'000.00	73'000.00	73'000.00	-	0.00%
Investissements nets = fr.	47'593.60	37'000.00	34'500.00		
Investissements nets (négatifs) = fr.	-	-	-		

FINANCEMENT

Marge d'autofinancement (négative) - fr.	-	-	-		
Marge d'autofinancement + fr.	110'943.45	51'120.00	101'520.00	50'400.00	98.59%
Investissements nets - fr.	47'593.60	37'000.00	34'500.00	-2'500.00	-6.76%
Investissements nets (négatifs) + fr.	-	-	-		
Insuffisance de financement = fr.					
Excédent de financement = fr.	63'349.85	14'120.00	67'020.00		

ÉVOLUTION DE LA FORTUNE

63'629.55	4'620.00	57'520.00
------------------	-----------------	------------------

budget 2017 de la Municipalité

Mesdames, Messieurs,

Conformément à l'article 7 al.1 de la Loi sur les communes du 5 février 2004, nous avons l'honneur de soumettre à votre approbation le budget 2017 de l'Administration communale de Nendaz. Ce budget a été adopté par le Conseil communal lors de la séance du 12 janvier 2017.

Résumé

Les incertitudes nationales, liées notamment à la cherté persistante du franc suisse et à la politique monétaire de taux négatifs menée par la Banque Nationale Suisse (BNS), sont renforcées par la fragilité de l'environnement économique mondial. Cette fragilité est notamment exacerbée par la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne entérinée en juin 2016, par le retour de certains troubles financiers et par l'imprévisibilité de l'effet sur l'économie internationale de la toute prochaine investiture du nouveau président américain. En sus, l'évolution du prix des matières premières, et en particulier du pétrole, les variations de taux de change, les tensions géopolitiques, l'allongement des périodes de récession dans les pays émergents, ou encore la persistance d'une inflation excessivement basse, sont autant de facteurs, dont l'évolution influencera les perspectives de la conjoncture mondiale.

Cependant, l'institut bâlois Bak Basel envisage avec optimisme l'évolution de l'économie suisse et révisé ses prévisions pour 2017 et 2018 à la hausse en tablant désormais sur une croissance du PIB de 2%. Par ailleurs, la toute récente annonce par la BNS d'un bénéfice 2016 estimé à plus de 24 milliards de francs fait entrevoir de belles perspectives pour la Confédération et les cantons.

Sur le plan communal, les inquiétudes quant à l'évolution du climat économique général demeurent. L'abandon du taux plancher de l'euro, la Lex Weber ainsi que les effets de la mise en application de la LAT laissent toujours planer de grands doutes sur l'économie locale, et particulièrement sur la branche touristique. De ce fait, les objectifs du Conseil communal n'ont pas varié : maîtriser les dépenses de fonctionnement qui ont tendance à prendre l'ascenseur notamment de par les charges supplémentaires allouées par le Canton, et prioriser les investissements.

Les perspectives sont toutefois généralement positives. Ainsi, le budget 2017 présente un total de revenus de Fr. 40'434'200.- (en augmentation de Fr. 896'550.- par rapport au budget 2016) pour un total de charges, hors amortissements comptables, de Fr. 31'900'200.- (en augmentation de Fr. 328'050.- par rapport au budget 2016). Il permet de dégager une marge d'auto-financement de Fr. 8'534'000.-, soit une augmentation de Fr. 568'500.- ou 7,14%.

Les recettes fiscales s'inscrivent en hausse de Fr. 910'000.- ou 3,27% par rapport au budget précédent. La principale variation découle des impôts sur le revenu et la fortune, ce qui avait déjà été constaté dans les comptes 2015. Nos prévisions sont par contre plus pessimistes en ce qui concerne les impôts sur le bénéfice et le capital qui conservent un total identique à 2016.

L'augmentation de 1.84% des charges de personnel englobe les parts d'expérience, des frais de formation, un renforcement du service sécurité ainsi que de l'administration.

Le chapitre de la prévoyance sociale voit la plus nette augmentation de charges nettes : + Fr. 430'900.-, soit 13.86%. Différence à attribuer principalement à la participation communale à l'EMS d'Aproz (+ Fr. 175'000.-), au poste secours et assistance (+ Fr. 70'700.-), à la subvention au déficit des crèches (+ Fr. 125'300.-) et à la location des appartements protégés (+ Fr. 50'000.-).

Quant à elle, la subvention communale à l'entretien des routes cantonales augmente de Fr. 120'000.-.

Après enregistrement des amortissements ordinaires du patrimoine administratif de Fr. 7'800'000.-, calculés aux taux habituels et constants pratiqués par la Municipalité, le compte de fonctionnement clôture avec un excédent de revenu de Fr. 734'000.-.

Le compte des investissements enregistre des dépenses brutes pour Fr. 10'358'500.- et des recettes pour Fr. 1'906'000.-, ce qui correspond à des investissements nets de Fr. 8'452'500.-, couverts entièrement par la marge d'autofinancement. Pas de nécessité de recours à l'emprunt pour les investissements 2017, l'acte d'achat pour l'acquisition de locaux pour l'accueil de la petite enfance et des écoliers à Aproz a été signé en décembre 2016 et le crédit d'engagement y relatif conclu dernièrement pour une durée de 20 ans à 1.21%.

La fortune de Fr. 34'498'585.57 au 31.12.2015 devrait atteindre Fr. 35'698'085.57 à fin 2017.

Les années de planification 2018 à 2020 visent également à des résultats équilibrés au niveau du compte de fonctionnement et du résultat de financement.

Conclusion

Le budget de fonctionnement 2017 est équilibré avec une faible croissance des dépenses par rapport au budget 2016 compensée par une hausse des recettes. Les principaux investissements prévus en 2017 sont :

Achats de terrain	100'000.00
Développement processus qualité	25'000.00
Label Cité de l'énergie	30'000.00
Développement informatique	150'000.00
Bâtiments communaux divers	90'000.00
Structure d'accueil Aproz	500'000.00
Cadastré	140'000.00
Subvention communale équipements/véhicules feu	58'300.00
Centre scolaire Biolette	10'000.00
Centre scolaire Baar	70'000.00
Informatique des écoles primaires	75'000.00
Centre scolaire CO	620'000.00
Réseau pédestre	87'000.00
Décoration de Noël et panneaux d'information	20'000.00
Piste VTT Tracouet	200'000.00
Matériel pour manifestation	5'000.00
Véhicule centre sportif	15'000.00
Investissements du dispositif pré-hospitalier	19'000.00
Institutions handicapés/sociales participation au Canton	32'200.00
Subvention communale à l'amélioration des routes cantonales	500'000.00
Routes	1'790'000.00
Aménagement de la plaine des Ecluses à Haute-Nendaz	1'000'000.00
Routes agricoles remise en état périodique (REP)	120'000.00
Eclairage public	275'000.00
Véhicules et matériel	182'000.00
Plaques des rues et n° des bâtiments	50'000.00
Abribus	100'000.00
Réservoirs	1'040'000.00
Eau potable	1'180'000.00
Station de pompage de Pramounet	200'000.00
Egouts	500'000.00
Plan général d'évacuation des eaux (PGEE)	200'000.00
Step de Bieudron	250'000.00
Installations de voirie	200'000.00
Etudes des décharges	10'000.00
Correction des eaux	165'000.00
Protections avalanches éboulements	200'000.00
Divers PAD (plan d'aménagement détaillé)	20'000.00
Cadastré souterrain	80'000.00
Etudes diverses équipements de zones	50'000.00

Au vu des explications données dans cette édition du Nendaz Panorama et du dossier explicatif complet à consulter sur le site www.nendaz.org/budget ou à obtenir auprès du secrétariat communal, l'Exécutif communal vous propose d'approuver le budget 2017 de la Municipalité.

Administration communale

Le Président
Francis Dumas

Le Secrétaire communal
Philippe Charbonnet

Aperçu général

COMPTE DE FONCTIONNEMENT

Résultat avant amortissements comptables	COMPTE 2015	BUDGET 2016	BUDGET 2017	ÉCART	%
Charges financières - fr.	30'862'456.87	31'572'150.00	31'900'200.00	328'050.00	1.04%
Revenus financiers + fr.	41'883'723.00	39'537'650.00	40'434'200.00	896'550.00	2.27%
Marge d'autofinancement (négative) = fr.	-	-	-		
Marge d'autofinancement = fr.	11'021'266.13	7'965'500.00	8'534'000.00	568'500.00	7.14%

Résultat après amortissements comptables

Marge d'autofinancement (négative) - fr.	-	-	-		
Marge d'autofinancement + fr.	11'021'266.13	7'965'500.00	8'534'000.00	568'500.00	7.14%
Amortissements ordinaires - fr.	7'539'428.76	7'500'000.00	7'800'000.00	300'000.00	4.00%
Amortissements complémentaires - fr.	2'000'000.00	-	-		
Amortissement du découvert au bilan - fr.	-	-	-		
Excédent de charges = fr.	-	-	-		
Excédent de revenus = fr.	1'481'837.37	465'500.00	734'000.00		

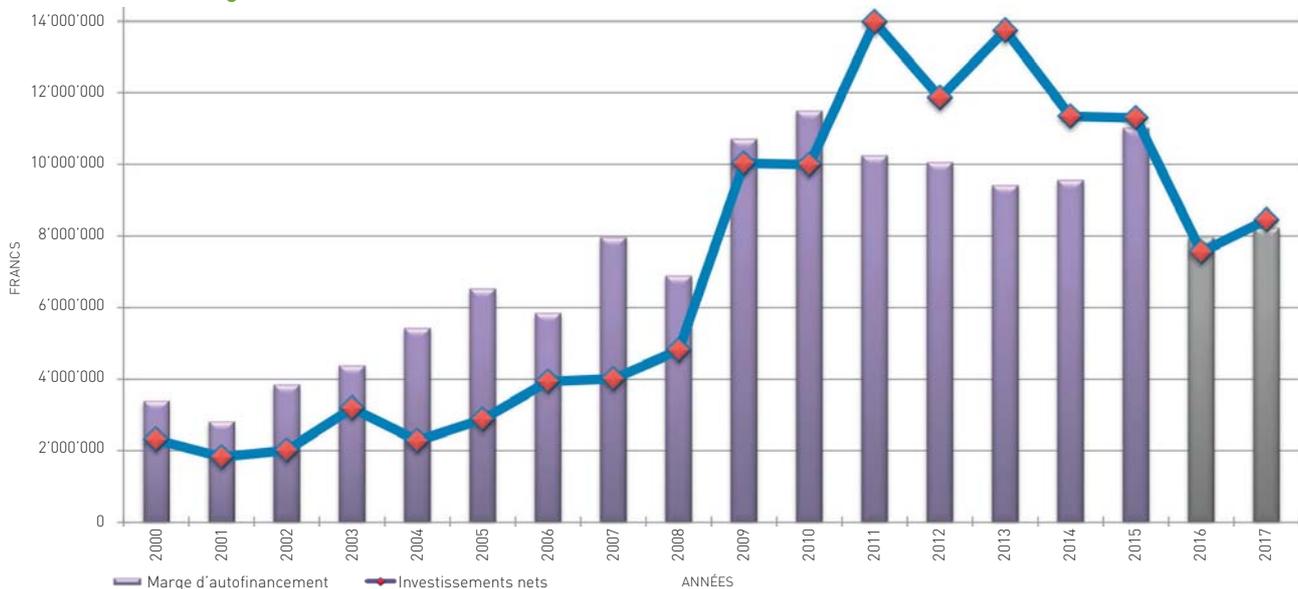
COMPTE DES INVESTISSEMENTS

Dépenses + fr.	15'700'804.01	10'351'400.00	10'358'500.00	7'100.00	0.07%
Recettes - fr.	4'396'775.25	2'802'000.00	1'906'000.00	-896'000.00	-31.98%
Investissements nets = fr.	11'304'028.76	7'549'400.00	8'452'500.00		
Investissements nets (négatifs) = fr.	-	-	-		

FINANCEMENT

Marge d'autofinancement (négative) - fr.	-	-	-		
Marge d'autofinancement + fr.	11'021'266.13	7'965'500.00	8'534'000.00	568'500.00	7.14%
Investissements nets - fr.	11'304'028.76	7'549'400.00	8'452'500.00	903'100.00	11.96%
Investissements nets (négatifs) + fr.	-	-	-		
Insuffisance de financement = fr.	282'762.63	-	-		
Excédent de financement = fr.	-	416'100.00	81'500.00		

Evolution de la marge d'autofinancement et des investissements nets



Plan financier

La planification financière 2017/2020 s'inscrit avec prudence et fera l'objet d'adaptation chaque année selon la situation économique valaisanne et locale ainsi que selon les modifications légales fédérales et cantonales qui pourraient affecter les perspectives financières de la Commune.

COMPTES DE FONCTIONNEMENT	PÉRIODES DE BASE		PÉRIODES DE PLANIFICATION			
	COMPTES 2015	BUDGET 2016	BUDGET 2017	PF 2018	PF 2019	PF 2020
Charges	30'862'457	31'572'150	31'900'200	32'779'600	32'185'000	32'246'000
Evolution		709'693	328'050	879'400	-594'600	61'000
Evolution en %		2.30%	1.04%	2.76%	-1.81%	0.19%
Revenus	41'883'723	39'537'650	40'434'200	41'046'200	41'376'100	41'519'800
Evolution		-2'346'073	896'550	612'000	329'900	143'700
Evolution en %		-5.60%	2.27%	1.51%	0.80%	0.35%
Marge d'autofinancement	11'021'266	7'965'500	8'534'000	8'266'600	9'191'100	9'273'800
Amortissements ordinaires	7'539'429	7'500'000	7'800'000	7'800'000	7'900'000	7'900'000
Amortissements complémentaires	2'000'000					
Amortissement du découvert au bilan						
Excédent/insuffisance de revenus	1'481'837	465'500	734'000	466'600	1'291'100	1'373'800

COMPTES DES INVESTISSEMENTS

Total des dépenses	15'700'804	10'351'400	10'358'500	12'561'500	10'841'500	9'786'500
Total des recettes	4'396'775	2'802'000	1'906'000	4'930'000	1'718'000	1'628'000
Investissements nets	11'304'029	7'549'400	8'452'500	7'631'500	9'123'500	8'158'500
Evolution		-3'754'629	903'100	-821'000	1'492'000	-965'000
Evolution en %		-33.21%	11.96%	-9.71%	19.55%	-10.58%

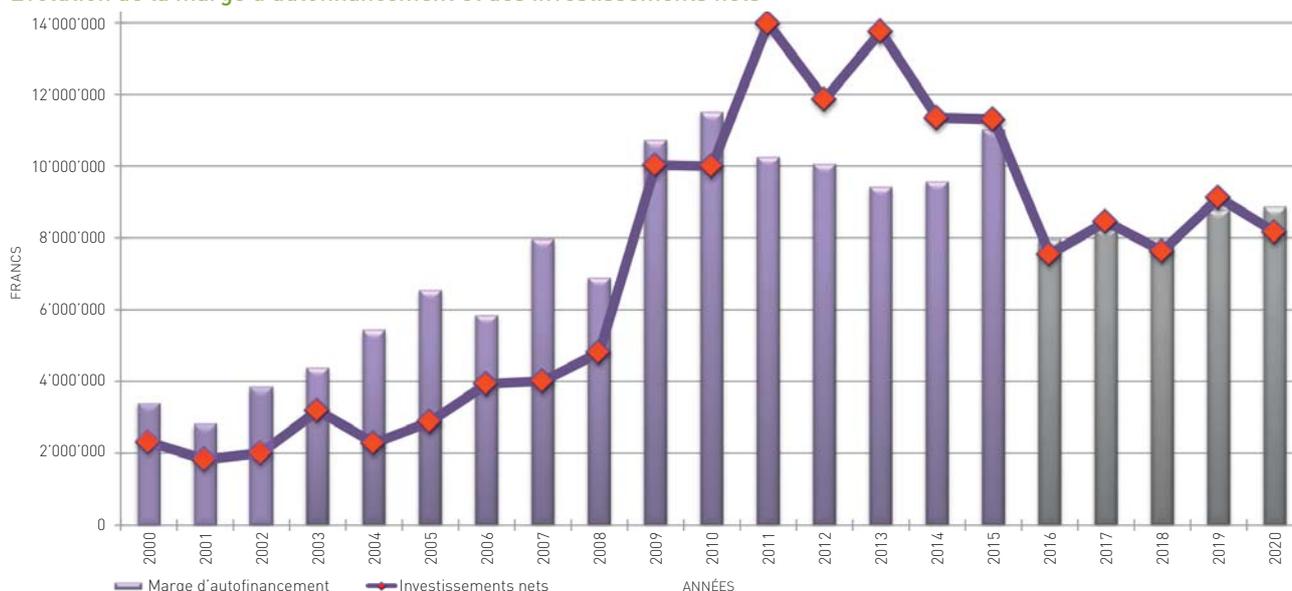
FINANCEMENT

Résultat du compte de fonctionnement	1'481'837	465'500	734'000	466'600	1'291'100	1'373'800
Amortissement du patrimoine administratif	9'539'429	7'500'000	7'800'000	7'800'000	7'900'000	7'900'000
Marge d'autofinancement	11'021'266	7'965'500	8'534'000	8'266'600	9'191'100	9'273'800
Investissements nets	11'304'029	7'549'400	8'452'500	7'631'500	9'123'500	8'158'500
Marge d'autofinancement	11'021'266	7'965'500	8'534'000	8'266'600	9'191'100	9'273'800
Excédent (+) découvert (-) de financement	-282'763	416'100	81'500	635'100	67'600	1'115'300
Degrés d'autofinancement	97.50%	105.51%	100.96%	108.32%	100.74%	113.67%

MODIFICATION DE LA FORTUNE/DÉCOUVERT

Excédent revenus (+) charges (-)	1'481'837	465'500	734'000	466'600	1'291'100	1'373'800
Evolution de la fortune	1'481'837	465'500	734'000	466'600	1'291'100	1'373'800

Evolution de la marge d'autofinancement et des investissements nets



un règlement pour l'état-major de conduite régional

L'Assemblée primaire aura à se prononcer sur ce nouveau règlement intercommunal, élaboré communément avec Veyonnaz.

En 2013, le Canton du Valais se dotait d'une loi sur la protection de la population et la gestion des situations particulières et extraordinaires (LPPEX) Celle-ci confie aux communes le soin de prendre les mesures nécessaires pour garantir un état de préparation à l'engagement lors de catastrophes et de situations d'urgences.

Afin de se mettre en conformité avec cette nouvelle législation ainsi que de répondre à la demande de la Commune de Veyonnaz de créer un état-major intercommunal, un nouveau règlement pour l'état-major de conduite régional a été élaboré. Pour pouvoir entrer en application, il doit être approuvé par les

Assemblées primaires de Nendaz et de Veyonnaz. Retrouvez-le ci-dessous dans son intégralité.

Dans les situations d'urgences ou lors de catastrophes, la responsabilité des mesures incombe en premier lieu aux autorités politiques de la commune ou région sinistrée. Leurs tâches fondamentales sont alors notamment, dans le respect du principe de subsidiarité, d'assurer le fonctionnement des institutions et des services publics, de garantir l'alarme à la population, de préserver la sécurité et l'ordre public, d'organiser l'assistance à la population (hébergement, ravitaillement...) et de diffuser l'information.

Les autorités locales engagent donc, dans un premier temps, leurs propres moyens. L'aide apportée par les communes voisines, le Canton ou la Confédération n'intervient que s'il apparaît que ceux-ci ne suffisent pas ou sont inadaptés.

A noter que le règlement présenté ne prend pas en compte les activités du quotidien et les situations dites ordinaires. Ces événements sont réglés par les législations spécifiques telles que la loi sur l'organisation des secours sanitaires, la loi sur la police cantonale, la loi sur la protection incendie et les événements naturels, etc.

Règlement pour l'état-major de conduite régional sur la gestion des situations particulières et extraordinaires

Les Conseils municipaux de Nendaz et Veyonnaz

- Vu les dispositions de la Constitution cantonale ;
- Vu les dispositions de la loi sur la protection de la population et la gestion de situations particulières et extraordinaires du 15 février 2013 (LPPEX) ;
- Vu les dispositions de l'ordonnance sur la protection de la population et la gestion de situations particulières et extraordinaires du 18 décembre 2013 (OPPEX) ;
- Vu les dispositions de la loi sur les communes du 5 février 2004 ;

Arrêtent :



CHAPITRE 1 : DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Art. 1 But

- ¹ Le présent règlement précise :
 - a) l'organisation et les tâches des autorités communales compétentes et de l'état-major de conduite régionale (ci-après EMCR), les compétences financières et la répartition des coûts ;
 - b) les indemnités, les assurances et la responsabilité, relatives à la gestion de situations particulières ou extraordinaires au niveau régional.
- ² Sont réservées, les dispositions de la LPPEx et de son ordonnance qui régissent également ces questions.

Art. 2 Organisation

- ¹ La gestion de situations particulières et extraordinaires relève, au niveau régional :
 - a) des Conseils municipaux et de l'organe de surveillance ;
 - b) de l'EMCR ;
 - c) des services communaux et moyens engagés.
- ² Les responsables politiques et employés des communes concernées sont tenus d'effectuer les préparatifs qui découlent du présent règlement.
- ³ Nendaz est la Commune siège de l'EMCR.

Art. 3 Formations d'intervention

On désigne par le terme « formations d'intervention », l'ensemble des moyens en personnel et en matériel, engagés pour la maîtrise de situations particulières ou extraordinaires :

- a) appartenant aux communes ;
- b) garantis par contrat par les entreprises, institutions, sociétés et personnes privées ;
- c) attribués par d'autres communes, le Canton ou la Confédération.

CHAPITRE 2 : CONSEILS MUNICIPAUX ET ORGANE DE SURVEILLANCE

Art. 4 Conseils municipaux

- ¹ Les Conseils municipaux nomment les membres de l'EMCR pour la période législative.
- ² Ils désignent les membres de l'organe de surveillance.
- ³ Ils peuvent conclure des accords avec des entreprises, des institutions, des sociétés et des personnes privées en vue de la gestion de situations particulières ou extraordinaires.
- ⁴ Lorsque seule une partie des membres des Conseils municipaux sont disponibles, les décisions sont prises à la majorité simple.
- ⁵ Les Conseils municipaux décident du début et de la fin d'une situation particulière ou extraordinaire et, en principe, de la mise sur pied de l'EMCR (art. 10 al. 2 LPPEx).
- ⁶ Ils requièrent l'aide extérieure à la région si leurs propres moyens et ceux qui leurs sont garantis par contrat se révèlent insuffisants.

Art. 5 Organe de surveillance (EMCR)

- ¹ L'organe de surveillance est composé d'un représentant du Conseil municipal de chaque commune.
- ² L'organe de surveillance veille à l'établissement du plan d'activités annuel de l'EMCR et de son budget.
- ³ Il s'assure que les tâches relatives à la préparation, à l'information et à la mise sur pied en cas de situations particulières ou extraordinaires soient réalisées.
- ⁴ Dans le but d'assurer ses tâches, l'organe de surveillance rencontre le chef d'état-major au moins une fois par année.

CHAPITRE 3 : EMCR

Art. 6 EMCR

- ¹ L'EMCR exécute les tâches qui lui sont confiées par la LPPEx et l'OPPEx.
- ² Il rassemble les données nécessaires à toute prise de décision à l'intention des Conseils municipaux.

Art. 7 Chef d'état-major

- ¹ Le chef d'état-major conduit et dirige l'EMCR. Il en fixe l'organisation et le fonctionnement.
- ² Il vérifie périodiquement la documentation de conduite et ordonne sa mise à jour, le cas échéant.
- ³ Il est responsable de l'instruction de son EMCR.

- ⁴ Il soumet annuellement à l'organe de surveillance une proposition de budget et un programme d'activités.
- ⁵ Il coordonne les mesures préventives et préparatoires découlant des dangers reconnus, prévues à l'article 8. Il s'assure, notamment, que ces mesures soient prises par les organes compétents et qu'elles soient en permanence adaptées aux situations nouvelles qui pourraient se présenter.
- ⁶ Il prépare et fait exécuter périodiquement des exercices formels aux membres de l'EMCR et à l'ensemble du dispositif regroupant les formations d'intervention et les membres de l'EMCR, ceci conformément à l'article 13 alinéa 1 lettre b de la LPPEX.
- ⁷ En situations particulières et extraordinaires, les compétences financières du chef d'état-major s'élèvent à CHF 20'000.–

Art. 8 Mesures préventives et préparatoires

Les mesures préventives et préparatoires découlant des dangers reconnus, dont la coordination appartient au chef d'état-major, sont constituées par :

- a) l'alerte et l'alarme à la population ;
- b) les informations et les instructions sur la manière de se comporter, publiées à l'intention de la population ;
- c) l'établissement des cartes des dangers potentiels ;
- d) l'élaboration des plans d'urgence relatifs aux risques ;
- e) l'élaboration du plan d'évacuation des zones à risque ;
- f) l'introduction et l'actualisation annuelle des données de l'EMCR et des moyens privés dans la base de données cantonale ;
- g) le catalogue des moyens qui peuvent être engagés, par qui et dans quel délai ;
- h) le contrôle des liaisons nécessaires lors d'une mise sur pied ;
- i) l'exploitation du poste de conduite régional ;
- j) la conclusion d'accords, à titre préventif, concernant des moyens n'appartenant pas aux communes ;
- k) la coordination des mesures nécessaires pour garantir la qualité du niveau de préparation des formations d'intervention et de l'EMCR.

Art. 9 Chef engagement

- ¹ Le chef engagement prend la direction des formations d'interventions qui lui sont subordonnées ou attribuées.
- ² En présence de plusieurs places sinistrées, le chef engagement peut désigner un chef de secteur par place sinistrée.

CHAPITRE 4 : COMPÉTENCES FINANCIÈRES ET RÉPARTITION DES COÛTS

Art. 10 Budget

- ¹ Le chef d'état-major établit une proposition de budget annuel à l'attention de l'organe de surveillance.
- ² Le budget est à approuver par les Conseils municipaux.

Art. 11 Facturation courante

- ¹ Le chef d'état-major est responsable de la facturation courante de l'EMCR.
- ² Les communes prennent à leurs charges toutes les tâches courantes (décomptes de salaires, assurances sociales, clôture des comptes, facturation etc.)

Art. 12 Répartition des frais

- ¹ Les ressources budgétaires de l'EMCR sont assurées par les comptes de fonctionnement des deux communes.
- ² Les frais sont répartis comme suit :
 - a) la commune siège perçoit un forfait annuel de 2000 francs, pour les frais fixes ;
 - b) les frais complémentaires sont pris en charge par chaque commune, au prorata de la somme du nombre de résidents et du 1/5 du nombre de lits touristiques.

Art. 13 Comptabilité

- ¹ La comptabilité de l'EMCR est tenue par la commune siège de l'EMCR.
- ² L'organe de surveillance soumet les comptes à la fiduciaire proposée par la commune siège.
- ³ La comptabilité de l'EMCR est disponible dès son bouclage, auprès de la commune siège.
- ⁴ La commune siège est chargée de la facturation des frais de fonctionnement de l'EMCR.

CHAPITRE 5 : INDÉMNITÉS, ASSURANCES ET RESPONSABILITÉ

Art. 14 Indemnités

- ¹ Les indemnités des formations d'intervention garanties par contrats sont réglées selon ces derniers.

- ² Le personnel de l'EMCR est indemnisé selon les tarifs pratiqués dans le cadre du service du feu.
- ³ Les personnes requises à titre exceptionnel pour servir en état de nécessité sont indemnisées par analogie aux auxiliaires civils des sapeurs-pompiers.
- ⁴ Les indemnités des personnes qui ne sont pas mentionnées aux alinéas précédents se fondent selon entente entre les communes sur la base de leurs règlements communaux sur les traitements.

Art. 15 Assurances contre les risques liés aux accidents et à la maladie

Les personnes engagées dans l'EMCR ou collaborant dans une formation d'intervention au niveau régional sont assurées contre les maladies et les accidents pendant la durée de leur service.

Art. 16 Responsabilité en cas de dommages et assurance

- ¹ La loi cantonale sur la responsabilité des collectivités publiques et de leurs agents du 10 mai 1978 est applicable aux membres des EMCR et des formations d'intervention du canton, des districts et des communes.
- ² Les communes pourvoient à leurs frais à l'assurance responsabilité civile des membres de l'EMCR et des auxiliaires civils collaborant au sein des forces d'intervention.

CHAPITRE 6 : DISPOSITIONS FINALES

Art. 17 Dispositions d'exécution

- ¹ Les Conseils municipaux sont chargés de l'exécution du présent règlement et d'édicter, sous la forme de directives techniques, organisationnelles ou administratives, les prescriptions nécessaires.
- ² Les dispositions fédérales et cantonales en la matière demeurent réservées.

Art. 18 Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur dès son homologation par le Conseil d'Etat.

Ainsi arrêté en séance du Conseil municipal de la commune de Nendaz du 27 avril 2016

Le Président :
M. Francis Dumas

Le Secrétaire :
M. Philippe Charbonnet

Ainsi arrêté en séance du Conseil municipal de la commune de Veysonnaz du 7 mars 2016

Le Président :
M. Patrick Lathion

Le Secrétaire :
M. Michel Fragnière

Adopté par l'Assemblée primaire de la commune de Nendaz le

Le Président :
M. Francis Dumas

Le Secrétaire :
M. Philippe Charbonnet

Adopté par l'Assemblée primaire de la commune de Veysonnaz le 12 décembre 2016

Le Président :
M. Patrick Lathion

Le Secrétaire :
M. Michel Fragnière

Homologué par le Conseil d'Etat à Sion le

les élus au Conseil communal législature 2017-2020

Organe exécutif, le Conseil communal de Nendaz est composé de 11 membres. Il joue également le rôle de Conseil bourgeoisial.

Dumas Francis

En politique

Représente le Parti démocrate-chrétien (PDC)
Président depuis 2001
Vice-président de 1997 à 2000
Au Conseil communal depuis 1993
Président de la commission communale «Aménagement du territoire et énergie»
Délégué communal au Conseil d'administration de SEIC SA



En privé

Né en 1956, marié, 2 enfants
Ingénieur
Domicilié à Baar

Contact

Tél. prof.: 027 289 56 09
Mobile: 079 221 07 23
Email: francis.dumas@nendaz.org

Theytaz Pierre

En politique

Représente le Parti démocrate-chrétien (PDC)
Vice-président depuis 2013
Au Conseil communal depuis 2001
Président des commissions communales «Sécurité» et «Bourgeoisie et forêts»
Délégué communal au Conseil d'administration des Associations forestières
Délégué communal à l'Association forestière de la région de Sion
Président du Tribunal de police



En privé

Né en 1957, divorcé, 2 enfants
Enseignant
Domicilié à Sornard

Contact

Tél. prof.: 027 288 19 20
Mobile: 078 602 15 62
Email: pierre.theytaz@nendaz.org

Baechler Antoine

En politique

Représente le Parti libéral-radical (PLR)
Au Conseil communal depuis 2017
Président de la commission communale «Travaux publics»
Membre de la commission communale «Réseaux et équipement»
Délégué communal à l'assemblée générale du l'UTO



En privé

Né en 1988, célibataire
Dessinateur en génie-civil
Domicilié à Aproz

Contact

Mobile: 079 281 99 47
Email: antoine.baechler@nendaz.org

Bornet Jean-Charles

En politique

Représente le Parti libéral-radical (PLR)
Au Conseil communal depuis 2017
Président de la commission communale «Cadastre et agriculture»
Membre de la commission communale «Administration générale et développement durable»
Membre de la commission communales «Affaires sociales et jeunesse»



En privé

Né en 1962, marié, 3 enfants
Enquêteur économique
Domicilié à Fey

Contact

Mobile: 079 310 61 01
Email: jean-charles.bornet@nendaz.org

Bressoud Solange

En politique

Représente le Parti démocrate-chrétien (PDC)
Au Conseil communal depuis 2013
Présidente de la commission communale «Constructions»
Déléguée communale au Conseil de gestion de la Paroisse de Nendaz

En privé

Née en 1969, mariée, 2 enfants
Dessinatrice en architecture
Domiciliée à Beuson

Contact

Mobile : 079 202 71 08
Email : solange.bressoud@nendaz.org



Conti Delaloye Patricia

En politique

Représente le Parti libéral-radical (PLR)
Au Conseil communal depuis 2017
Présidente de la commission communale «Sport, animation, culture»
Membre de la commission communale «Economie et tourisme»
Déléguée communale au Conseil d'administration de Nendaz Tourisme SA

En privé

Née en 1973, mariée, 1 enfant
Responsable gestion et location de logements de vacances
Domiciliée à Haute-Nendaz

Contact

Mobile : 079 332 59 69
Email : patricia.conti-delaloye@nendaz.org



Crettenand Olivier

En politique

Représente le Parti démocrate-chrétien (PDC)
Au Conseil communal depuis 2009
Président de la commission communale «Scolaire»
Délégué communal à la commission scolaire de Veysonnaz
Délégué communal à l'Association pour les soins dentaires à la jeunesse

En privé

Né en 1976, marié, 2 enfants
Ingénieur en électrotechnique
Domicilié à Basse-Nendaz

Contact

Mobile : 079 679 37 32
Email : olivier.crettenand@nendaz.org



Délèze Séverine

En politique

Représente le Parti socialiste (PS)
Au Conseil communal depuis 2009
Présidente de la commission communale «Réseaux et équipement»
Membre de la commission communale «Travaux publics»
Déléguée communale au Conseil d'administration de Nendaz Tourisme SA

En privé

Née en 1974, célibataire
Destinatrice en génie civil
Domiciliée à Haute-Nendaz

Contact

Mobile : 078 722 19 16
Email : severine.deleze@nendaz.org



Fournier Brigitte

En politique

Représente le Parti démocrate-chrétien (PDC)
Au Conseil communal depuis 2013
Présidente de la commission communale «Finances»

En privé

Née en 1960, divorcée, 2 enfants
Comptable
Domiciliée à Haute-Nendaz

Contact

Mobile : 079 487 09 38
Email : brigitte.fournier@nendaz.org



Fournier Michel

En politique

Représente le Parti socialiste (PS)
Au Conseil communal depuis 2001
Président de la commission communale «Affaires sociales et jeunesse»
Membre de la commission communale «Administration générale et développement durable»
Délégué au Conseil de fondation Jacques Michelet-Praz
Délégué au comité de la crèche du P'tit Bec
Délégué au comité de direction de l'Association pour le CMS du Vallon de la Printse
Président du Conseil de fondation EMS Foyer Ma Vallée
Président du Conseil de fondation Nend'Handicap
Délégué auprès de l'EMS Les Vergers d'Aproz



En privé

Né en 1956, marié, 2 enfants
Enseignant
Domicilié à Cor

Contact

Mobile : 079 302 36 11
Email : michel.fournier@nendaz.org

Fragnière Frédéric

En politique

Représente le Parti démocrate-chrétien (PDC)
Au Conseil communal depuis 2005
Président des commissions communales «Administration générale et développement durable»
et «Economie et tourisme»
Délégué au Conseil d'administration de Nendaz Tourisme SA
Délégué au comité de la Société de développement de Veysonnaz
Délégué au Conseil de gestion de la Paroisse de Veysonnaz
Délégué au Conseil d'administration de l'ancien hôpital de Gravelone des communes des districts de Sion-Hérens-Conthey
Délégué à l'assemblée générale de l'Association de l'ancien hôpital de Gravelone des communes des districts de Sion-Hérens-Conthey



En privé

Né en 1977, marié, 4 enfants
Secrétaire général, Hôpital du Valais
Domicilié à Basse-Nendaz

Contact

Mobile : 079 277 65 08
Email : frederic.fragniere@nendaz.org

La composition des commissions communales ainsi que des tâches qui sont attribuées à chacune d'entre elles seront communiquées dans un prochain numéro du Nendaz Panorama. Ces informations seront également données, aussitôt que possible, sur www.nendaz.ch/autorites



Les 11 conseillers communaux pour cette nouvelle législature, ainsi que le secrétaire communal, la juge et la vice-juge de commune. © Sonia Déléze

ils quittent le Conseil communal

Les libéraux-radicaux Nadine Venetz et Bernard Follonier ainsi que le démocrate-chrétien Laurent Glassey ne siègeront plus, lors de cette nouvelle législature, autour de la table du Conseil après plusieurs années de bons et loyaux services.

Au nom des élus en place et de tous les citoyens de Nendaz, un grand merci à eux pour leur engagement ! Leur départ est l'occasion de revenir sur la motivation qui a été la leur pour se mettre ainsi au service de la collectivité, les projets qui leur ont tenu à cœur et leurs plus beaux souvenirs.

Nadine Venetz

Nadine Venetz a été élue sous les couleurs PLR pour les législatures 2009-2012 et 2013-2016.

Quelle a été votre motivation au moment de vous présenter aux élections ?

J'ai toujours eu le souci de m'engager dans la vie locale et développé un intérêt pour la chose publique. A cette époque, j'étais présidente de l'association des parents d'élèves, membre à ce titre de la commission scolaire, ainsi que membre du comité de l'Autorité de protection de l'enfant et de l'adulte (APEA). Je n'avais alors encore aucune couleur partisane. J'ai accepté de me présenter sur la liste du parti libéral-radical qui m'a approchée, car ses valeurs me correspondent. Cependant ce qui m'intéressait c'était d'amener à bien des projets concrets plutôt que de défendre des grandes idées politiques.

Quels sont les projets qui vous ont tenu le plus à cœur ?

Je me suis impliquée pour qu'un réel budget et travail soient réalisés en station autour des décorations de Noël en hiver et des décorations florales en été. Je trouve qu'avec des « petites touches » de la sorte, on peut déjà changer l'allure et l'ambiance du centre de la station, la rendre plus accueillante, en attendant que des projets plus importants puissent y être finalisés.

Peu après mon arrivée au Conseil, Manu Praz a démissionné de la présidence de Nendaz Sport, concept qu'il avait lui-même lancé. Durant de nombreux mois, ce grand navire n'avait plus de capitaine. Il me semblait très impor-



Les trois conseillers communaux sortants, soit Laurent Glassey, Nadine Venetz et Bernard Follonier. © Sonia Déléze

tant de l'empêcher de couler et même de le développer. Avec Mélanie Mc Krory alors cheffe de la section administration, nous nous sommes attelées à cette tâche jusqu'à la nomination d'un nouveau président. Nous sommes d'ailleurs toujours actives dans le comité.

J'ai également été très heureuse de pouvoir œuvrer pour l'ouverture d'une ludothèque à la Biolette à Basse-Nendaz.

Enfin, il me tenait particulièrement à cœur que Nendaz puisse avoir un

espace culturel, ce qui s'est concrétisé en décembre 2014 avec l'ouverture du Nind'Art. L'installation de l'œuvre de Gottfried Honegger, en juin 2016, sur le parvis de l'église à Haute-Nendaz a été la cerise sur le gâteau, surtout que ce projet a fait l'objet d'un long processus et a abouti non sans peine. Juste avant la fin de cette année, j'ai pu encore mener à bien un dernier projet : les boîtes à lire (voir page 21).

Quel est votre plus beau souvenir ?

Je dois en citer deux : l'inauguration de la Maison de la culture et le vernissage

Carte de visite communale de Nadine Venetz

Commissions

- Sport, animation et culture (présidente de 2009-2016)
- Affaires sociales (membre de 2009-2012)
- Economie et tourisme (membre de 2013-2016)

Représentation communale

- Déléguée au Comité de direction de l'Association pour le CMS du Vallon de la Printse (2009-2012)
- Déléguée à l'Association pour la sauvegarde du patrimoine nendard (2009-2016)
- Déléguée au Conseil d'administration de Nendaz Tourisme SA (2013-2016)
- Déléguée au comité d'organisation du 1er août de Nendaz
- Déléguée au comité d'organisation des marchés nendards
- Déléguée au Nind'Art

de l'œuvre de Gottfried Honegger. Ces deux événements sont le résultat d'un long travail. L'œuvre de l'artiste zurichois, idéalement située entre le Nînd'Art, l'école, la salle polyvalente et l'église de Haute-Nendaz, est un joli héritage qu'on laisse à nos enfants. Le Nînd'Art propose plusieurs expositions par année et différents rendez-vous ponctuels. La culture nendette est bien vivante, mais les associations manquaient d'outils et d'un toit pour la mettre en valeur. Un lieu est désormais là pour accueillir celle d'ici et d'ailleurs ce qui me réjouit beaucoup.

Bernard Follonier

Bernard Follonier a été élu sous les couleurs PLR pour les législatures 2009-2012 et 2013-2016.

Quelle a été votre motivation au moment de vous présenter aux élections ?

C'est l'envie d'agir plutôt que de rouspéter ! J'ai donc naturellement décidé de donner concrètement de mon temps à la collectivité. Au moment de me présenter en 2008, j'étais actif en politique sur le plan communal depuis une quinzaine d'années comme membre de commissions communales et président du PLR Nendaz. J'ai eu très jeune un intérêt pour la politique communale de par mon père Luc Follonier qui, dans les années 80, a siégé 12 ans au Conseil Communal. A ce propos, je pense qu'il est très important d'intéresser les jeunes à la chose publique, de leur montrer que les décisions prises, même sur un plan communal, ont de réelles implications et de les inciter à s'engager. Aujourd'hui, je vais continuer à m'investir activement dans la vie de la société par l'organisation d'événements et par le développement de divers projets et propositions.

Quels sont les projets qui vous ont tenu le plus à cœur ?

Lors de ma première législature, j'étais président de la Commission « Constructions ». Cela a été un vrai plaisir de voir prendre forme les projets de salle polyvalente à Haute-Nendaz et de centre scolaire à Aproz. Aujourd'hui ce sont deux superbes réalisations offrant un cœur à leur village respectif.

Carte de visite communale de Bernard Follonier

Commissions

- Constructions (président de 2009-2012)
- Economie et tourisme (membre de 2009-2012)
- Réseaux et équipement (président de 2013-2016)
- Aménagement du territoire (membre de 2013-2016)
- Affaires sociales (membre de 2015-2016)

Représentation communale

- Délégué au Conseil d'administration de Nendaz Tourisme SA (2009-2012)
- Délégué au Conseil de gestion de la Paroisse de Nendaz (2013-2016)

Durant ma seconde législature, j'ai présidé une commission qui a œuvré, entre autres, pour la planification d'un développement harmonieux de l'habitat du plateau de Plan-Baar ainsi que pour la création d'une route de desserte sur le secteur La Poya/Les Cartes/Basse-Nendaz avec la pose des bases du centre communal des services techniques. Ces deux projets permettront de limiter les effets néfastes de la Loi sur l'aménagement du territoire (LAT) et de soutenir le développement économique de notre commune. Ils doivent être poursuivis.

De manière générale, je suis très heureux du développement de Nendaz ces dernières années et ce parallèlement dans plusieurs secteurs : « Le Nendaz Scolaire » avec 3 centres principaux, « Le Nendaz Culture » avec l'ouverture du Nînd'Art, « Le Nendaz Familles » par la mise en place de structures d'accueil, « Le Nendaz Jeunesse » avec notamment la fondation d'une jeunesse nendette, « Le Nendaz Nature » qui continue à croître et améliorer son offre. J'espère pour le futur encore le développement d'un « Nendaz Event » avec la construction d'une halle des fêtes en partenariat avec l'école Raffles, d'un « Nendaz Santé » avec la définition des bases d'une future maison de la santé ainsi que d'un « Nendaz Centre de sports et activités » complété par une proposition d'hébergement de type auberge de jeunesse pour familles et groupes avec le projet que j'ai élaboré sur le grand domaine de la Cité-Joie en partenariat avec la Commune de Neuchâtel.

Quel est votre plus beau souvenir ?

Je ne saurais définir un plus beau souvenir. Mais ce qui est sûr c'est que

je garderai un excellent souvenir des séances du Conseil communal, de toutes nos discussions constructives, du bel état d'esprit qui a régné ses 8 ans autour de la table, des bonnes relations avec les collègues malgré les différences d'appartenance politique.

Mon souhait pour la prochaine législature serait peut-être que la capacité d'entreprendre et de décider le Nendaz de demain soit plus échangée, discutée, intégrée, définie au cœur même du Conseil.

Laurent Glassey

Laurent Glassey a été élu sous les couleurs PDC pour la législature 2013-2016.

Quelle a été votre motivation au moment de vous présenter aux élections ?

Jamais, depuis mes 18 ans, je n'ai raté une occasion de donner ma voix lors d'une élection ou d'une votation. J'ai toujours été intéressé par la politique et tenté par l'idée de me présenter. Mais mon travail à la tête d'une entreprise a toujours été très prenant. Je craignais manquer de disponibilité et ne trouvais pas le bon moment pour me lancer, jusqu'en 2012 où j'ai franchi le pas. Je ne regrette pas, ce fut une très belle expérience. Mais je sais aujourd'hui qu'être conseiller communal est en effet peu compatible avec ma vie professionnelle. J'ai pu accomplir mes missions au plus près de ma conscience mais par contre, je n'étais pas très présent pour tout le côté « représentation » qu'implique cette fonction.

Quels sont les projets qui vous ont tenu le plus à cœur ?

Le projet d'appartements protégés à

Haute-Nendaz, mené avec la Fondation Jacques Michelet-Praz, était très intéressant. Ce fut fabuleux de le voir se réaliser. Sinon, mes tâches relevaient plutôt de la gestion courante. J'ai beaucoup appris. De manière générale, nous pouvons être satisfaits de voir que tant le Centre médico-social du Vallon de la Printse que l'EMS Foyer Ma Vallée sont des institutions saines qui fonctionnent très bien.

Quel est votre plus beau souvenir ?

Le jour de mon élection reste un moment fort. Alors que j'hésitais à me présenter, j'étais celui qui récoltait le plus de voix. J'ai été très touché par la confiance qui m'était ainsi témoignée et cela a levé mes doutes.

J'ai beaucoup apprécié les visites effectuées aux nonagénaires. Une dizaine de personnes fêtent leurs 90 ans chaque année à Nendaz. Elles reçoivent la visite des autorités. C'est

chaque fois des rencontres fantastiques avec le/la jubilaire et avec son entourage qui m'ont laissé le souvenir de très beaux échanges.

Carte de visite communale de Laurent Glassey

Commissions

- Affaires sociales (président de 2013-2016)

Représentation communale

- Président du Conseil de Fondation Nend' Handicap
- Président du Conseil de Fondation « EMS Foyer Ma Vallée »
- Président du comité de direction de l'association pour le CMS du Vallon de la Printse
- Délégué au Conseil de Fondation Jacques Michelet-Praz
- Délégué au Conseil d'administration de l'ancien Hôpital de Gravelone des communes des districts de Sion-Hérens-Conthey

les élus à l'organe judiciaire communal législature 2017-2020

Elus par le peuple pour une période de 4 ans, la juge et la vice-juge représentent le pouvoir judiciaire communal.

Fournier Mireille

Juge de commune

Occupe cette fonction depuis 2013

Vice-juge de 2005 à 2012

Membre de l'autorité de protection de l'enfant et de l'adulte (APEA)

En privé

Née en 1977, mariée, 2 enfants

Licenciée ès Sciences sociales, enseignante

Domiciliée à Basse-Nendaz

Contact

Mobile : 079 173 42 46

Email : juge@nendaz.org



Fournier Janine

Vice-juge de commune

Occupe cette fonction depuis 2013

Présidente de l'autorité de protection de l'enfant et de l'adulte (APEA)

En privé

Née en 1961, mariée, 3 enfants

Employée de commerce

Domiciliée à Haute-Nendaz

Contact

Mobile : 079 173 42 46

Email : vicejuge@nendaz.org





L'EMS Les Vergers ouvre ses portes

L'Etablissement médico-social Les Vergers à Aproz ouvrira ses portes le 1^{er} avril prochain. Il offrira différents lieux de vie médicalisés, soit un EMS, une Unité d'accueil temporaire, un Foyer de jour et des appartements protégés.

Cet établissement médico-social est né d'une initiative privée. Reconnu par la planification cantonale et subventionné en partie par le Canton et la Commune de Nendaz, il sera géré par la Société EMS Les Vergers SA.

Il proposera différents types de prise en charge pour les personnes en âge AVS présentant des troubles physiques et ou psycho-gériatriques, ce qui permettra de répondre au plus près des besoins de chacun.

Son emplacement à Aproz est idéal. A proximité d'une crèche, nurserie et d'une unité d'accueil pour les écoliers (voir page 20), son environnement offre à la fois sérénité, contact avec la vie villageoise et échanges avec l'extérieur. Les résidents ont accès à un jardin arborisé et sécurisé.

L'EMS Les Vergers

L'EMS Les Vergers comptera 72 chambres indépendantes de 30 m² avec salle de bain privée (possibilité de demander une chambre double). Chaque étage disposera notamment d'un salon commun de 100 m², d'une salle de balnéothérapie, d'un bureau des infirmières.

Le résident peut déambuler en toute quiétude pour se rendre à la cafétéria, à la salle à manger, aux salons, salle d'animation, terrasse, coiffeur, pédicure, manucure, à la chapelle où se balader dans le jardin et bénéficier d'un programme d'animation journalier.

L'Unité d'accueil temporaire

L'Unité d'accueil temporaire (UAT) offrira 3 lits de court séjour en

chambre individuelle pour des personnes en âge AVS et dépendantes. Ces lits au sein de l'EMS Les Vergers sont destinés à permettre la prise en charge de personnes âgées vivant encore à domicile lorsque leur conjoint ou la personne qui les soigne est dans l'incapacité d'apporter son soutien habituel (maladie, accident, période de repos, vacances) ou suite à une hospitalisation. La durée d'accueil est limitée, soit de quelques jours à quelques semaines.

Le Foyer de jour L'Abri Côtier

Le Foyer de jour L'Abri Côtier disposera de 15 places. Il sera situé au rez-de-chaussée de l'EMS Les Vergers. Il s'agit d'une structure d'accueil à la journée, permettant de soutenir et décharger la famille et l'entourage. Une équipe de professionnels, assurera une prise en charge des personnes fréquentant le foyer. Pour ceux qui le souhaitent, il sera possible de se reposer l'après-midi dans des chambres prévues à cet effet et équipées de lits adaptés. Chaque jour, des activités seront proposées afin de favoriser la rencontre, la communication et les relations interpersonnelles permettant ainsi de maintenir les acquis physiques et psychiques des personnes.

Les appartements protégés

Les appartements protégés (2½ - 3½ p.) ont pour but d'accueillir des



Les Vergers avec son jardin arborisé. © Droits réservés

personnes âgées, ne pouvant ou ne voulant plus rester seules chez elles. Elles pourront bénéficier des infrastructures mises en place par l'EMS ainsi que du programme d'animation. Ils sont situés dans les nouveaux bâti-

ments à côté de l'EMS Les Vergers à Aproz. Les locataires bénéficieront d'un encadrement médico-social en fonction de leurs besoins : soins, repas, transports, service de conciergerie, commissions, animation, etc.

Vous trouverez plus d'informations sur le site de l'EMS Les Vergers : www.emslesvergers.ch ou au 027 564 33 00.



crèche, nurserie et UAPE réunis à Aproz

Aproz accueillera dès avril une crèche avec, grande nouveauté à Nendaz, quelques places réservées aux nourrissons. L'unité d'accueil pour les élèves (UAPE) du village déménagera dans ces mêmes locaux flambant neufs.

En juillet dernier, l'Assemblée primaire avait accepté l'octroi d'un crédit d'engagement de CHF 2'750'000.- pour l'achat du rez-de-chaussée de l'im-

meuble à proximité du futur EMS Les Vergers à Aproz (voir page 19), du jardin privatif attenant et de 6 places de parc. C'est dans cet espace de 700 m²

que la Commune prévoyait de réunir l'UAPE et la crèche.

Ce projet arrive à bout touchant. Les tout-petits découvriront cette nouvelle structure le 3 avril prochain, alors que les écoliers prendront possession des lieux à la rentrée 2017. Seront alors proposées à Aproz 10 places d'accueil en nurserie pour les bébés de 3 à 18 mois, 30 places d'accueil en crèche pour les enfants de 18 mois à l'âge de la scolarité et 40 places d'accueil en unité d'accueil pour les élèves.

Le formulaire d'inscription à la crèche d'Aproz est d'ores et déjà disponible sur www.nendaz.org/demarches-jeunesse



Bientôt Aproz aura aussi sa crèche. © Aline Fournier



les voitures électriques bienvenues à Nendaz

La Commune de Nendaz a inauguré deux bornes de recharge de voitures électriques à Haute-Nendaz le 24 novembre dernier. C'est dans le cadre de cette cérémonie qu'elle a par ailleurs reçu pour la seconde fois le label Cité de l'Énergie.

La Commune, en partenariat avec le groupe SEIC-TELEDIS, a décidé de la pose de deux bornes électriques ; l'une en extérieur sur le parking de la patinoire, l'autre dans le parking souterrain du complexe Mer de Glace/Hôtel Nendaz 4 Vallées. Les véhicules électriques ont donc désormais un point de charge à Nendaz.

La décision de proposer un tel service intervient dans le cadre d'un concept de mobilité en station global. D'autres actions ont en effet été menées ces dernières années par les autorités communales pour favoriser la mobi-

lité douce (navettes gratuites en hiver, funiculaire des Ecluses, bike4car, subvention pour l'achat d'un vélo électrique...)

«Vous êtes la première commune de notre réseau à faire installer ce type de bornes ; sûrement les premiers d'une longue série», a souligné Philippe Délèze, directeur du groupe SEIC-TELEDIS, le soir de l'inauguration. Il a également souligné les nombreux projets, partagés par la Commune et son entreprise, qui vont dans le sens de la protection de l'environnement (panneaux solaires, bâtiments publics



Cette borne permet aux véhicules électriques de «faire le plein» à leur façon qui est bien plus écologique.

© Sonia Délèze

Minergie, étude pour le turbinage des eaux potables, concept d'éclairage public économique). Le conseiller communal Frédéric Fragnière a aussi rappelé que la Commune achète 100% d'électricité «verte» à la SEIC.

Ces mesures, parmi bien d'autres, ont permis à la Commune de renouveler sans difficulté son label Cité de l'Énergie obtenu en 2011. Georges Ohana, membre du comité de l'association le décernant, s'est réjoui de constater que certaines communes, à l'instar de Nendaz, ont l'ambition de mener des politiques énergétiques exemplaires et s'en donnent les moyens.

«Le plus grand enjeu pour les quatre prochaines années, c'est de trouver un moyen d'inciter les privés, citoyens ou propriétaires de résidences secondaires, d'assainir énergétiquement leur bâtiment. Dans ce domaine, nous avons encore une marge de progression», explique Frédéric Fragnière.

Le label Cité de l'énergie dispose de tout un catalogue de mesures. Les collectivités doivent en implémenter 50% pour se prévaloir de ce titre : Nendaz en propose déjà 70%. Seules 23 des plus de 130 Communes valaisannes

sont labellisées. Le but est désormais d'atteindre les 75% pour obtenir la plus haute distinction en la matière, soit le «European Energy Award® GOLD». Un objectif tout à fait réalisable!



De gauche à droite: Yves Balet (chef du service de l'édilité), Georges Ohana (membre du comité de l'association Cité de l'Énergie), Frédéric Fragnière (conseiller communal). © Sonia Déléze

faites circuler vos livres

Trois boîtes à lire ont été installées à Haute-Nendaz. Le concept est simple et convivial : chacun peut y déposer un ouvrage et/ou en choisir un pour l'emporter.



Les boîtes à lire se basent sur l'échange entre particuliers. Vous pouvez y laisser un ouvrage que vous affectionnez particulièrement, donnant la chance aux autres citoyens et aux gens de passage de le découvrir. Vous pouvez également y venir piocher gratuitement votre prochaine lecture.

Il s'agit d'une initiative de la commission «Sport, animation, culture» et du Conseil Communal avec le soutien du Club Nendaz. «Le but est de permettre ainsi à la culture de se diffuser dans un bel esprit de partage, peut-être aussi de créer des liens entre des lecteurs, et d'offrir une seconde vie aux livres», souligne Nadine Venetz, ancienne conseillère communale qui a mené à bien ce projet.

Les emplacements

Vous trouverez une boîte à lire sur la plaine des Ecluses à côté du Centre sportif, à Nendaz Tourisme et sur l'esplanade de l'église de Haute-Nen-



Trois boîtes à lire vous attendent. A vous de les faire vivre! © Sonia Déléze

daz. Elles pourraient, dans un second temps, se multiplier sur l'ensemble du territoire si la demande se fait sentir.

Quelques recommandations

- On dépose un livre ou pas.
- On prend un livre qui nous intéresse.
- On lit le livre sur place ou on l'emporte.
- Les annotations dans les livres sont les bienvenues (date de lecture, appréciations, commentaires).

- Merci de prendre soin des livres.
- Merci de ne pas considérer cette boîte comme un dépôt pour vos livres et donc d'en déposer deux au maximum.
- Un livre peut être pris dans une boîte puis redéposé dans une autre.
- Une seule obligation : les livres doivent circuler, être bien traités et ne pas être vendus!

vernissage du livre de Simon Germanier

par la Commune de Nendaz

L'ancien secrétaire communal a rédigé le Nend'AàZ pour transmettre son immense savoir sur Nendaz accumulé au fil des années. Ce livre a officiellement été présenté lors de la Nuit des Musées au Nînd'Art le samedi 12 novembre dernier.



C'est avec émotion que Francis Dumas a parlé du parcours de Simon Germanier à la Commune et à la genèse de ce livre. © Sébastien Martinet



Nora et Salma, deux petites-filles de l'ancien secrétaire communal, entouré d'Yvan Fournier et de Philippe Carthoblaz. © Sébastien Martinet

Engagé en 1969 comme comptable, Simon Germanier est devenu Secrétaire communal de Nendaz en 1971. Outre un grand attachement à sa commune, il a également développé une grande passion pour l'écriture. Il a lancé le premier Nendaz Panorama. Il a également rédigé toute une série d'ouvrages et de textes autour de Nendaz et des ses habitants.

A sa retraite, il s'est mis à la rédaction du Nend'AàZ, un projet soutenu par le Conseil communal. Simon Germanier a eu le temps de mettre un point

final à ce livre avant de nous quitter en janvier 2013. Avec l'accord de sa famille, Yvan Fournier a pris le relais pour ajouter les quelques illustrations manquantes et le publier. La société nendette IGN en a assuré le graphisme.

C'est avec beaucoup d'émotions que le Nend'AàZ a été présenté au public le 12 novembre au Nînd'Art. Francis Dumas et Nadine Venetz ont pris la parole au nom des autorités communales. Yvan Fournier a rappelé l'œuvre de Simon Germanier ; la petite-fille de

ce dernier, Salma, donnant voix à ses textes. Enfin Nora, également petite-fille de l'ancien secrétaire communal, lui a rendu un joli hommage plein d'humour.

Du tourisme, aux noms de familles, en passant par les différents villages, les entreprises, la faune, les bisces ou des faits historiques, ce livre est une mine d'informations ! Il est en vente à la réception de l'administration communale.



l'eau d'Aproz fête son anniversaire au Nînd'Art

Aproz Sources Minérales SA fête en 2017 ses 70 ans. L'occasion pour le Nînd'Art de lui consacrer une exposition qui est proposée jusqu'au 19 février.

Cette exposition retrace l'histoire de cette entreprise nendette en photos, en publicités et en bouteilles bien sûr ! Ses plus de 200 produits sont dispersés dans l'exposition ainsi que des objets du passé. Les images font la part belle au monde ouvrier d'autrefois. L'entreprise n'a cessé, depuis sa

naissance en 1947, de s'agrandir et de se moderniser. Elle est aujourd'hui le plus grand embouteilleur d'eaux minérales en Suisse et leader du marché des sirops.

Le vernissage a eu lieu le 9 décembre dernier. Il vous reste jusqu'au 19 février,

si ce n'est pas encore fait, pour la découvrir.

Horaire d'ouverture : les vendredis, samedis et dimanches de 16h à 19h.



Expositions à venir au Nînd'Art

Photos de la Nendaz Freeride

Du 3 au 12 mars 2017. Vernissage le vendredi 10 mars. Ouverture les vendredis, samedis et dimanches de 16 h à 20 h.
Du 10 au 12 mars 2017 ce sera la 11^e édition de la Nendaz Freeride. Cette étape du Freeride World Qualifier réunit une centaine de très talentueux skieurs et snowboarders freeride du monde entier. Le show est garanti que ce soit lors des qualifications à la Dent de Nendaz ou de la finale au Mont-Gond. Un vrai plaisir pour les photographes en quête d'un cliché spectaculaire.

Aller... Retour

Photos et sculptures de Florian Bouvet-Fournier et de Thomas Sarrameda

Du 17 mars au 2 avril 2017. Vernissage le 17 mars dès 18 h. Ouverture les vendredis samedis et dimanches de 17 h à 20 h.



70 ans d'histoire d'une entreprise nendette à succès qui n'a jamais cessé de se développer. © Sébastien Martinet

animation socioculturelle à Nendaz

Sabrina Babecki, animatrice socioculturelle en formation à la HES*SO Valais-Wallis, a été engagée en mars dernier pour une durée de 3 ans, avec notamment pour mission, la mise en place d'activités pour les enfants et les adolescents. Tour d'horizon de ses premiers mois passés à Nendaz.



Fondue au chocolat le 6 novembre au bureau ASC à Basse-Nendaz. © Sabrina Babecki

Différentes animations ont été proposées à Haute-Nendaz, Basse-Nendaz et Aproz, l'idée étant d'aller directement à la rencontre des jeunes sans qu'ils n'aient obligatoirement à se déplacer. Elles étaient fort diverses : atelier de dessin, après-midi jeux dans les salles de gym ou en extérieur lorsque le temps l'a permis, fondue au chocolat, jeux de ballons venus d'ailleurs, etc.

Pour Sabrina Babecki, « le besoin est là. Reste à définir les activités les plus attractives et les moments les plus propices ». Elle a en effet aussi pour mission de dresser le bilan de l'offre existante et des besoins en matière d'animation socioculturelle. « Ce qui a eu le plus de succès pour l'instant, c'est la soirée cinéma à Aproz. Une cinquantaine d'enfants y ont pris part », se souvient-elle.

Pour ce faire, elle demande à chaque fois aux personnes présentes, enfants comme adultes, si elles ont des idées et des envies particulières ; le but étant de mettre en place des projets pour la population mais aussi avec elle. Les parents sont ainsi les bienvenus pour partager un verre. « Les liens intergénérationnels comptent beaucoup pour moi », souligne Sabrina Babecki.

Des activités seront à nouveau proposées en 2017, dont certaines également à Fey, Baar et Brignon. Chacune est ouverte à tous, quel que soit son village de provenance. Elles sont régulièrement ajoutées à l'agenda du site communal www.nendaz.org/manifestations.

Pour tout renseignement complémentaire, un coup de téléphone, du lundi au mercredi, au 078 648 53 93, un email à l'adresse sabrina.babecki@nendaz.org

nendaz.org ou une visite au bureau ASC au rez inférieur de la maison de commune, tous les moyens sont bons

pour atteindre votre animatrice socio-culturelle. N'hésitez pas. ■



Atelier de fabrication de cartes de Noël le 30 novembre au foyer de la salle polyvalente de Haute-Nendaz.

© Commune de Nendaz



Atelier « Dessine ton école » le 19 octobre à Haute-Nendaz. © Sabrina Babecki

Nendaz bougera

Nendaz participera à l'édition 2017 de la Suisse bouge du 5 au 13 mai 2017. Au programme du sport bien sûr mais également une bonne dose de convivialité.

Les Jeux sans frontières

Comme l'année dernière, cette édition se terminera en beauté avec une journée sur le thème des Jeux sans frontières. En 2016, 15 équipes composées de 5 à 12 personnes y avaient participé. Toutes avaient sué un peu et ri beaucoup dans des épreuves telles que le transport des chefs, la course à l'aveugle ou encore la construction de la plus haute tour. Réservez d'ores et déjà la date du samedi 13 mai pour y participer aussi.

Des cours gratuits

La semaine du 5 au 13 mai, tous les cours Nendaz Sport seront gratuits. Ce sera donc l'occasion rêvée de se (re)mettre au sport et pourquoi pas découvrir de nouvelles activités. Une vingtaine de possibilités s'offriront à vous, profitez-en.

La visite d'un village

La visite guidée d'un village de la commune sera organisée en collaboration avec l'Association pour la sauvegarde du

patrimoine nendard (ASPN). Après Brignon, Fey, Aproz et Baar, à qui le tour ?

Tournoi de pétanque des classes

Le traditionnel tournoi de pétanque des classes aura, comme à l'accoutumée, lieu cette année. Il permettra aux membres des classes 1947, 1957 et 1967 de marquer d'une pierre blanche leur passage dans une nouvelle décennie, de perpétuer une tradition nendarde et éventuellement de découvrir

une activité ludique et sympathique, la pétanque. Les organisateurs vous attendent le samedi 20 mai. Formez d'ores et déjà les équipes avec vos contemporains et vos contemporaines.

Plus d'informations suivront. Pour vous tenir au courant et vous inscrire aux Jeux sans frontières, rendez-vous sur la page www.nendaz.org/suissebouge. Délai d'inscription : le 10 avril 2017. ■



Serez-vous également au départ des Jeux sans frontières 2017 ? © Commune de Nendaz

direction la Corse pour les vacances d'automne

Nendaz Sport a organisé un camp d'escalade pour les jeunes du dimanche 30 octobre au samedi 5 novembre 2016 en Corse.

Une première édition de ce camp d'escalade avait été proposée en 2015 avec pour décor l'Ardèche. Nendaz Sport a décidé de réitérer cette expérience en 2016 avec une destination de rêve : Lozzi, un village au cœur du parc naturel régional de Corse. Avec 20 jeunes âgés de 11 à 16 ans inscrits, le camp a affiché complet. « Plusieurs enfants qui y avaient participé l'année dernière sont revenus », se réjouit la responsable et monitrice « Jeunesse et Sport » Rachel Audergon. Elle les accompagnait tout au long du séjour, avec deux autres moniteurs et un guide.

Tout ce beau monde a décollé de Genève. L'aventure commençait déjà là pour certains qui prenaient l'avion

pour la première fois. Le programme était centré autour de l'escalade. Mais quelques autres activités fun ont été proposées, comme le raconte Rachel Audergon : « Grâce à la météo plus que favorable, on a pu se baigner une ou deux fois. On s'est aussi créé un parc de tyroliennes et de rappel dans le lit d'une rivière. » Tous ont donc passé de très belles vacances d'automne sportives riches en convivialité et rires.

Découvrez les photos du camp d'escalade sur www.nendaz.org/escalade2016

Découvrez les photos du camp multisports sur www.nendaz.org/multisports2016

Les plus petits ont aussi leur camp

Nendaz Sport a, en parallèle, organisé un camp sportif pour les 5-10 ans. Il avait lieu les journées du lundi 24 au vendredi 28 octobre 2016. La quinzaine de participants ont été pris en charge de 8h30 à 17h30. Les enfants ont pu s'essayer à une multitude d'activités différentes telles que chasse au trésor sur le sentier des sculptures, jeux en salle, marelle, piscine, patinoire, escalade à Vertic-Hall, VTT, balade ludique en ville de Sion, pétanque, tennis... Une belle manière de s'amuser entre copains tout en se dépensant !



Une photo de groupe entre mer et montagne. © Nendaz Sport



La nature offre de bien jolis terrains de jeux. © Nendaz Sport



Une collection de sourire sur la patinoire des Ecluses. © Nendaz Sport

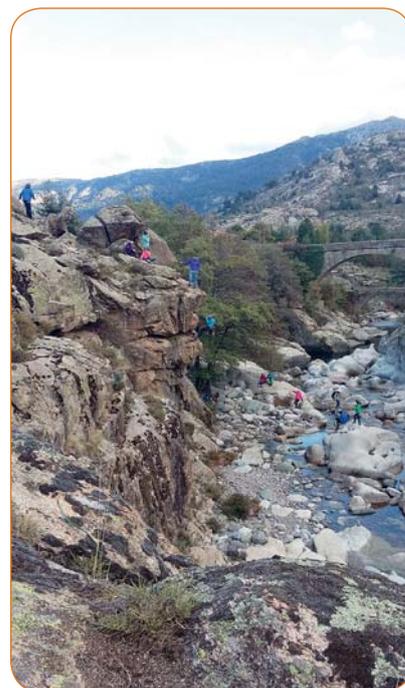


Les plus jeunes se sont initiés au tennis. © Nendaz Sport



Quand la salle polyvalente de Haute-Nendaz se transforme en place de jeux...

© Nendaz Sport



La Corse, un cadre magnifique pour un camp d'escalade. © Nendaz Sport



première fête interculturelle

La première édition d'une fête interculturelle est en cours de préparation à Nendaz. Elle est prévue le 10 juin 2017. Convivialité et partage seront les maîtres-mots de cette journée qui promet d'être haute en couleur.

La Commune de Nendaz a invité ses deux dernières années les communautés étrangères à tenir un stand au marché nendard pour se présenter et participer à la vie locale. Forte du succès de cette initiative, elle prépare aujourd'hui une belle fête interculturelle qui aura lieu le 10 juin prochain à la plaine des Ecluses à Haute-Nendaz.

Cette manifestation rassemblera les différentes communautés étrangères présentes à Nendaz. Elle mettra ainsi en valeur la diversité et la richesse culturelle de notre commune. Les différentes communautés partageront un peu de leur culture que ce soit par

la nourriture, la danse, le folklore, la musique, etc. Elles proposeront diverses animations pour petits et grands tout au long de la journée. Un DJ assurera l'ambiance en soirée.

Pour l'heure, les communautés étrangères suivantes ont confirmé leur participation : le Portugal, la Serbie, la Croatie, l'Angleterre, l'Allemagne, la Belgique, l'Italie et le Cameroun.

Appel aux communautés

Sont encore recherchées des personnes motivées à participer à l'organisation de cette belle fête et en provenance de la France, les expatriés

en provenance de ce pays composant la communauté étrangère la plus importante de Nendaz, ainsi que venant de l'Espagne, des Pays-Bas ou de toute autre communauté intéressée.

En cas d'intérêt, merci de contacter la coordinatrice intégration de la Commune de Nendaz, Mélanie McKrory soit par email melanie.mckrory@nendaz.org soit par téléphone au 027 289 56 06 (les mardis et mercredis uniquement).

Plus d'informations sur cette manifestation suivront sur le site communal www.nendaz.org/fete-interculturelle



La communauté portugaise sera de la partie, comme ici lors du marché nendard en 2015. © Mélanie McKrory

le bénévolat au cœur des manifestations nendettes

Différents événements jalonnent l'année à Nendaz. Leurs organisateurs ne pourraient pas les mettre sur pied sans l'aide précieuse de bénévoles. Comment les cherchent-ils ? Est-ce difficile d'en motiver en suffisance ? Comment les remercier ? Petit tour d'horizon.

Les manifestations revêtent un caractère essentiel pour une destination touristique. Elles sont très appréciées par nos hôtes et, pour les plus importantes, font parler de Nendaz au-delà de nos frontières cantonales voir nationales. Les bénévoles restent des maillons centraux sans lesquels rien ne serait possible. La plupart œuvrent le jour J. Mais pour les événements de grande envergure, un comité doit se mettre en place. Nendaz Tourisme en assure la communication et, par l'intermédiaire de plusieurs de ses collaborateurs, a intégré plusieurs de ses comités. A noter qu'en complément à tous les grands rendez-vous, des animations très variées sont proposées chaque jour par Nendaz Tourisme (à découvrir sur www.nendaz.ch/agenda).

Dans le cadre de cet article, quelques questions ont été posées, pour exemple, aux organisateurs du Grand Raid (75 bénévoles sur le secteur de Nendaz), de la Nendaz Freeride (environ 70 bénévoles), du Nendaz Trail (120 bénévoles), du Swiss Snow Happening (environ 350 bénévoles), de Solid'Air (environ 200 bénévoles) et du Valais Drink Pure Festival (environ 80 bénévoles).

Les difficultés rencontrées

Tous ne sont pas logés à la même enseigne. Il semblerait que plus une manifestation est pérennisée dans le temps, plus la recherche de bénévoles devient aisée. Une certaine notoriété facilite également grandement les choses. Ainsi, pour le Grand Raid, Antoine Devènes se réjouit de voir depuis 20 ans les mêmes personnes se proposer spontanément. « Et si elles doivent se désister à la dernière minute, elles trouvent elles-mêmes un remplaçant ». Même fidélité constatée par Cyril Lanfranchi à la Nendaz Freeride qui en est, en 2017, à sa 11^e édition : « 90% reviennent d'année en année. Nous devons même refuser du monde. C'est de plus en plus facile car nous sommes de plus

en plus présents dans les médias et sur les réseaux sociaux. »

Le mot « fidélité » revient également dans la bouche de Fred Broccard pour Solid'Air : « La majorité des bénévoles répondent présents d'édition en édition. Cela nous facilite grandement la tâche car ils deviennent autonomes. » Le fait que cette course VTT a pour objectif de lever des fonds en faveur des personnes atteintes de mucoviscidose, explique certainement aussi la grande motivation des bénévoles. « Ce qui est aujourd'hui le plus difficile pour moi, c'est de coordonner le travail de chacun », souligne-t-il.

Le Nendaz Trail, même s'il est encore relativement jeune, ne rencontre pas non plus de problème en la matière, comme le souligne Emilie Vaquin : « 97% sont fidèles. Parfois ce sont des coureurs qui reviennent ensuite comme bénévoles et vice versa. »

C'est plus compliqué pour le Swiss Snow Happening. Cet événement, chapeauté par l'Ecole suisse de ski de Nendaz, aura lieu du 19 au 23 avril à Haute-Nendaz. C'est la première fois que ce championnat suisse des moniteurs de ski se déroulera en terres romandes. Il est donc très peu connu dans la région. Pourtant, il est très populaire en Suisse alémanique. Son ampleur et ses retombées seront grandes avec plus de 800 moniteurs qui se retrouveront en station pour trois jours de compétitions spectaculaires et près de 2000 accompagnants qui viennent pour découvrir la région et pour la fête de clôture de la saison. C'est d'autant plus difficile que la manifestation requière un très grand nombre de bénévoles sur 4 jours (et 4 soirées) dont certains en semaine.

Les méthodes de recherche

Pour rechercher des bénévoles, l'activation du réseau personnel des membres du comité semble primordiale. Tous parlent de bouche-à-oreille, de téléphones à des

connaissances, de prises de contact personnalisées. Les réseaux sociaux commencent également à y jouer un rôle. Il s'agit ensuite, si nécessaire, de solliciter l'aide de groupements de la région, comme le souligne Maurice Michelet, responsable des bénévoles pour le Swiss Snow Happening : « En parler autour de soi est le plus payant. Je tiens à remercier l'esprit de collaboration des sociétés locales et des organisateurs d'événements qui mettent à disposition leur liste de membres ou de bénévoles. »

Le Valais Drink Pure Festival de cor des Alpes a choisi notamment de travailler avec le groupe de cor des Alpes de Nendaz, contre une invitation au Festival, et avec la Jeunesse nendette. Cette dernière a été défrayée. On ne peut donc pas parler de bénévolat à proprement parler. Mais c'est une solution « gagnant-gagnant » car pour le festival, cela revient moins cher que de rétribuer chaque personne individuellement pour ses services.

Les tâches confiées

Les tâches confiées aux bénévoles sont très variées et souvent d'une grande importance. Pour des courses comme le Nendaz Trail, le Grand Raid

Intéressé à devenir bénévole au Swiss Snow Happening ?

Des bénévoles sont encore recherchés pour cette manifestation qui promet d'être mémorable. « Il nous manque surtout des personnes disposées à travailler le soir et une partie de la nuit sous la tente, au bar particulièrement », précise Maurice Michelet.

Inscription par email à benevoles@skinendaz.ch, par téléphone au 079 247 85 01 ou via un formulaire en ligne www.bit.ly/ssh-2017

Plus d'information sur la manifestation sur www.nendaz.ch/happening

et Solid'Air, il s'agit notamment de missions de balisage, de signalisation à des croisements, de ravitaillement, de sécurité et de postes sanitaires. A la Nendaz Freeride, les bénévoles, en plus de s'occuper de la logistique et de la sécurité, sont sollicités pour aider Nendaz Tourisme à alimenter les réseaux sociaux en photos et vidéos. Au Swiss Snow Happening, les bénévoles seront actifs à de très nom-

breux postes : préparation des pistes, montage et démontage des infrastructures, cuisine, bars, accompagnement des participants...

Les remerciements

Les bénévoles, pour la plupart, sont motivés par le fait de contribuer au bon fonctionnement d'une manifestation qui leur est chère, d'autant plus si l'ambiance au sein de l'équipe est

bonne. Les organisateurs font toujours un petit cadeau en signe de reconnaissance : des vêtements estampillés des couleurs de l'événement, des bons pour des repas et des boissons... Ce geste est aussi apprécié. De plus, lorsque les finances le permettent, un souper de remerciement est souvent offert. ■

les métiers du tourisme : responsable d'une agence de location

Ses clients sont à la fois des propriétaires, des locataires ou encore des vacanciers. Le responsable d'une agence immobilière est en relation avec bien des interlocuteurs et effectue des tâches diversifiées.

Première démarche à entreprendre lorsqu'on prépare un voyage : se trouver un logement. Pour une destination comme Nendaz, dont les nuitées tou-

ristiques sont en majorité réalisées dans des résidences secondaires, les agences de location revêtent un caractère essentiel. La station en compte dix.

vente ou en location, gérer des biens pour un tiers (travaux, entretien, factures courantes, ...), etc.

Devenir responsable d'une agence

Dans les années 70, date des débuts de Dominique Fournier, il fallait obtenir une autorisation de pratiquer la profession d'agent immobilier. Pour ce faire, il fallait être titulaire d'un CFC, justifier de 5 années de travail dans une agence immobilière et suivre des cours un jour par semaine pendant deux ans. Cette filière n'existe plus. Les cours n'ont plus un caractère obligatoire pour ouvrir une agence. Le métier n'est pas devenu plus facile pour autant et il est conseillé d'avoir une bonne expérience et de solides connaissances pour se lancer dans ce domaine. Les organisations professionnelles proposent ainsi de nombreuses formations continues, ce qui permet de se spécialiser et de se tenir à jour. C'est notamment le cas de la section Valais de l'Union suisse des professionnels de l'immobilier (USPI) qui délivre des cartes professionnelles à qui suit un certain nombre de ses modules de formation.

De nombreux services

Les services d'une agence immobilière peuvent être multiples : certaines vendent des biens, d'autres les louent ou en assurent la gérance, un grand nombre endossant l'ensemble de ces casquettes. Particularité dans les régions touristiques, les contrats de location sont en majorité signés pour des durées limitées, c'est-à-dire à la saison ou la semaine, ce qui engendre tout un travail logistique et de gestion supplémentaire.

Au départ, il s'agit de se créer un portefeuille. « Il faut compter environ une cinquantaine d'objets en location par employé pour pouvoir en vivre », explique Dominique Fournier, propriétaire d'Inter-Agence (*voir encadré*). L'agent immobilier va ensuite répondre simultanément aux attentes, bien spécifiques, de deux types de clientèle : les propriétaires à qui il propose ses services et les acheteurs ou locataires à qui il propose des appartements/chalets.

Son quotidien est jalonné par des tâches variées : négocier des contrats de mandats avec des propriétaires, organiser la visite de logements en

Un secteur en mutation

« Personne n'avait conscience de l'importance des notions de lits froids et lits chauds il y a 30 ans », se souvient Dominique Fournier. Les sensibilités sur le sujet ont évolué. Les exigences des vacanciers en matière de qualité et de flexibilité ont augmenté. De plus, le cadre légal encadrant la pratique de l'immobilier a significativement changé notamment sur la question des contingents relatifs à la vente aux étrangers ou de la construction de résidences secondaires. Les agences ont dû s'adapter à ces nombreuses mutations. Par exemple, elles offrent désormais souvent la possibilité de réserver pour de courts séjours et non, comme traditionnellement, seulement pour 7 jours et plus. Certaines mettent en place des systèmes de copropriétés, l'acheteur devenant le propriétaire d'un appartement pour une ou plusieurs semaines fixes par an.

Les difficultés

Plusieurs biens n'ont pas eu le droit à un coup de jeune depuis plusieurs décennies. « La plus grande difficulté, aujourd'hui, c'est de convaincre les propriétaires de rénover leur appartement. On finit par devoir leur en refuser la mise en location. Parce que

si l'on propose à nos clients des biens mal entretenus, ils viennent ensuite se plaindre chez nous et ne reviendront pas les années suivantes » souligne-t-on à Inter-Agence. Et d'ajouter : « Il est aussi malheureux que certains ne soient intéressés qu'à payer la plus petite commission et le moins de frais possible. Avec plus de moyens, on pourrait en faire plus pour eux. »

Autre problème rencontré actuellement : le vacancier a tendance à attendre la dernière minute pour se décider. Il consulte le bulletin météo, regarde les webcams et attend d'être sûr de trouver, par exemple, soleil et neige en suffisance avant de réserver. Il devient ainsi plus délicat de gérer son parc immobilier. L'incertitude quant au taux de remplissage demeure jusqu'au dernier moment.

Les qualités requises

Le responsable d'une agence immobilière doit avoir de très bonnes connaissances de son secteur, et notamment des nombreuses lois le régissant. En relation directe avec la clientèle, il doit faire preuve d'ouverture ainsi qu'avoir un très bon sens du contact et de l'écoute. Comme dans tous les métiers du tourisme, il doit également être flexible et être prêt à travailler notamment le week-end.

Enfin, la maîtrise de langues étrangères est primordiale. « Schématiquement, un tiers des interactions au guichet se font en français, un tiers

en allemand et un tiers en anglais », confirme-t-on à Inter-Agence. ■



Le contact avec la clientèle, une part importante du travail. © Sonia Déléze

Dominique Fournier en quelques mots

Son parcours

Fribourgeoise d'origine, Dominique Fournier a aussi vécu plusieurs années dans le Canton de Vaud où elle a effectué un apprentissage d'employée de commerce. C'est le travail qui l'a menée à Nendaz. Elle devait y assurer un remplacement d'un mois dans une agence immobilière. « J'avais pour projet de me rendre ensuite en Grande-Bretagne pour parfaire mon anglais. Mais, pour finir, je ne n'ai plus jamais quitté Nendaz et j'y ai fait ma vie. »

Son expérience

L'entreprise dans laquelle Dominique Fournier travaillait a fermé ses portes. Elle s'est alors associée avec Jean-Bernard Gillioz, propriétaire d'une agence immobilière, pour ouvrir, en 1973, Inter-Agence. Selon elle, à l'époque, les agences avaient tendance à vendre seulement les biens dont ils étaient propriétaires : « Quant au service de location, il se réduisait au minimum. Personne n'en voulait, considérant que c'était beaucoup de travail pour peu de bénéfice. Mon idée était de vendre et de louer des biens pour tout le monde. » Si le premier hiver a été marqué d'incertitudes, ensuite les affaires ont pris. Dès l'année suivante, une secrétaire a été engagée. Dominique Fournier a, en parallèle, suivi la formation pour obtenir l'autorisation alors nécessaire pour détenir sa propre agence.

Ce qu'elle aime dans ce métier

Dominique Fournier apprécie tout particulièrement la grande diversité de tâches qu'offre sa profession, entre visites d'appartements, réception de clients et travail administratif. Après plus de 30 ans d'activité, elle assure toujours apprécier autant son métier. « L'important, c'est d'aimer l'endroit que l'on défend et bien le connaître. On ne cherche pas qu'à louer ou vendre un appartement ; c'est toute la région que l'on vend aussi », conclut-elle.

réception des nouveaux citoyens et résidents

Les nouveaux résidents et les jeunes citoyens âgés de 18 ans étaient invités le 2 décembre 2016, au Centre sportif de Haute-Nendaz, à la traditionnelle cérémonie de promotion civique et d'accueil des nouveaux habitants. Cette dernière est aussi l'occasion de récompenser un apprenti méritant.

La Commune de Nendaz compte chaque année davantage d'habitants. En 2016, 368 personnes ont choisi de s'y installer. Elles étaient invitées à participer à une cérémonie de bienvenue aux côtés des 58 jeunes devenus majeurs et ayant obtenu le droit de vote en 2016.

Le conseiller communal Michel Fournier a brièvement passé en revue les différents services communaux. Puis il a présenté Nendaz à travers ses villages en photos et en quelques mots. Mélanie McKrory, coordinatrice intégration pour la Commune de Nendaz, a, pour sa part, présenté quelques-uns des projets en la matière tels que les marraines-parrains culturels, les cours de français pour allophones, le stand des communautés étrangères

au marché et la première édition de la fête interculturelle qui aura lieu en juin 2017 (voir page 26)

CFC et beau palmarès en poche

Le prix de l'apprenti méritant est revenu à Clément Métrailler. Ce jeune Nendard a effectué un apprentissage de menuisier au sein de l'entreprise Bois 4U à Sion. Agé de 19 ans et escrimeur à la tête déjà d'un beau palmarès, il a dû mener de front sa formation et sa carrière sportive. Les sacrifices consentis et sa persévérance lui ont permis de décrocher son CFC à la satisfaction de son employeur et de se maintenir à un excellent niveau dans la pratique de son sport de prédilection. Pour n'évoquer que les résultats les plus récents, en 2016, il a décroché une 7^e place en Coupe du monde junior

à Udine en Italie et s'est classé 14^e aux Championnats d'Europe junior à Novi Sad en Serbie.



Clément Métrailler a reçu le prix de l'apprenti méritant. Il n'a cependant pas pu être présent pour cause de compétition sportive; c'est donc sa mère qui l'a représenté. © Droits réservés



Cette cérémonie marquait également la promotion civique des jeunes ayant eu 18 ans en 2016. © Sonia Délèze



Les nouveaux arrivants, tout comme les jeunes, ont reçu un petit cadeau en souvenir de cette soirée. © Sonia Délèze



Yann Fragnière, Esther Costello, Dominique Roh et Jean-Baptiste Lathion ont assuré l'ambiance musicale. © Sonia Délèze

les aînés ont fêté Noël avant l'heure

Durant la période des fêtes de fin d'année, il est de coutume à Nendaz d'inviter les aînés âgés de 74 ans et plus à se retrouver le temps d'un repas et d'un après-midi festifs.

Ils étaient ainsi 237 à avoir accepté avec plaisir cette invitation. Au total, avec les invités et les animateurs, ce sont 274 personnes qui se sont retrouvées à la salle de la Biolette à Basse-Nendaz le 14 décembre dernier à l'occasion du Noël des aînés. Ce moment de partage est très apprécié et sera sans aucun doute réorganisé l'année prochaine.



Un air de fête flottait dans la salle de la Biolette. © Sonia Délèze



Des lutins ont fait le service distribuant assiettes et sourires. © Sonia Délèze

les petits lecteurs explorent le monde

Les p'tits lecteurs de 0 à 4 ans sont attendus cette année à la bibliothèque de Basse-Nendaz ainsi qu'à la crèche de Haute-Nendaz pour écouter de belles histoires.

La bibliothèque de la Biolette organise une fois par mois des ateliers d'éveil à la lecture pour les bambins en âge préscolaire. Accompagnés d'un de leurs parents (ou plus largement d'un adulte), ils y écoutent des récits, découvrent de beaux livres, rencontrent des copains et y partagent un petit goûter. Il n'est pas nécessaire de s'inscrire et c'est gratuit.

En parallèle, la déléguée régionale à l'intégration Cynthia Epiney, en collaboration avec la Commune de Nendaz, met sur pied, également une fois par mois des ateliers « Les petits lecteurs explorent le monde ». Le principe est le même. Simplement les thématiques abordées tournent autour des questions du vivre ensemble et de l'intégration. On y entend des histoires venues d'ici et d'ailleurs, plus particulièrement de pays qui comptent des

représentants à Nendaz. Cette animation est proposée en alternance à la bibliothèque de Basse-Nendaz et à la crèche du P'tit Bec à Haute-Nendaz.

Les dates

- « Les petits lecteurs » :
 - 6 février, 6 mars, 3 avril, 1^{er} mai et 12 juin de 9 h 30 à 10 h 30 à la bibliothèque de Basse-Nendaz (centre scolaire de la Biolette)
- « Les petits lecteurs explorent le monde » :
 - 17 février, 28 avril et 9 juin de 9 h 30 à 10 h 30 à la bibliothèque de Basse-Nendaz (centre scolaire de la Biolette)
 - 24 mars et 19 mai de 9 h 30 à 10 h 30 à la crèche du P'tit Bec à Haute-Nendaz (route des Ecluses 71)



Les livres, un moyen de découvrir le monde en s'amusant. © Aline Fournier

les extincteurs sont obligatoires

Contrairement à ce que l'on entend parfois, il est toujours obligatoire, à Nendaz, d'installer un extincteur dans toutes les habitations et maisons individuelles.



Votre maison est-elle bien équipée d'un extincteur? Si tel n'est pas le cas, il est temps d'y remédier! © sp

Certes, en 2015, une nouvelle version des prescriptions de protections de l'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI), est entrée en vigueur. Cette nouvelle directive définit les exigences générales que doivent remplir les dispositifs d'extinction et détermine dans quels cas il faut en équiper les bâtiments.

Plus permissive que la précédente version datant de 2003, elle exempt, à certaines conditions, les propriétaires de nouvelles habitations d'installer des extincteurs.

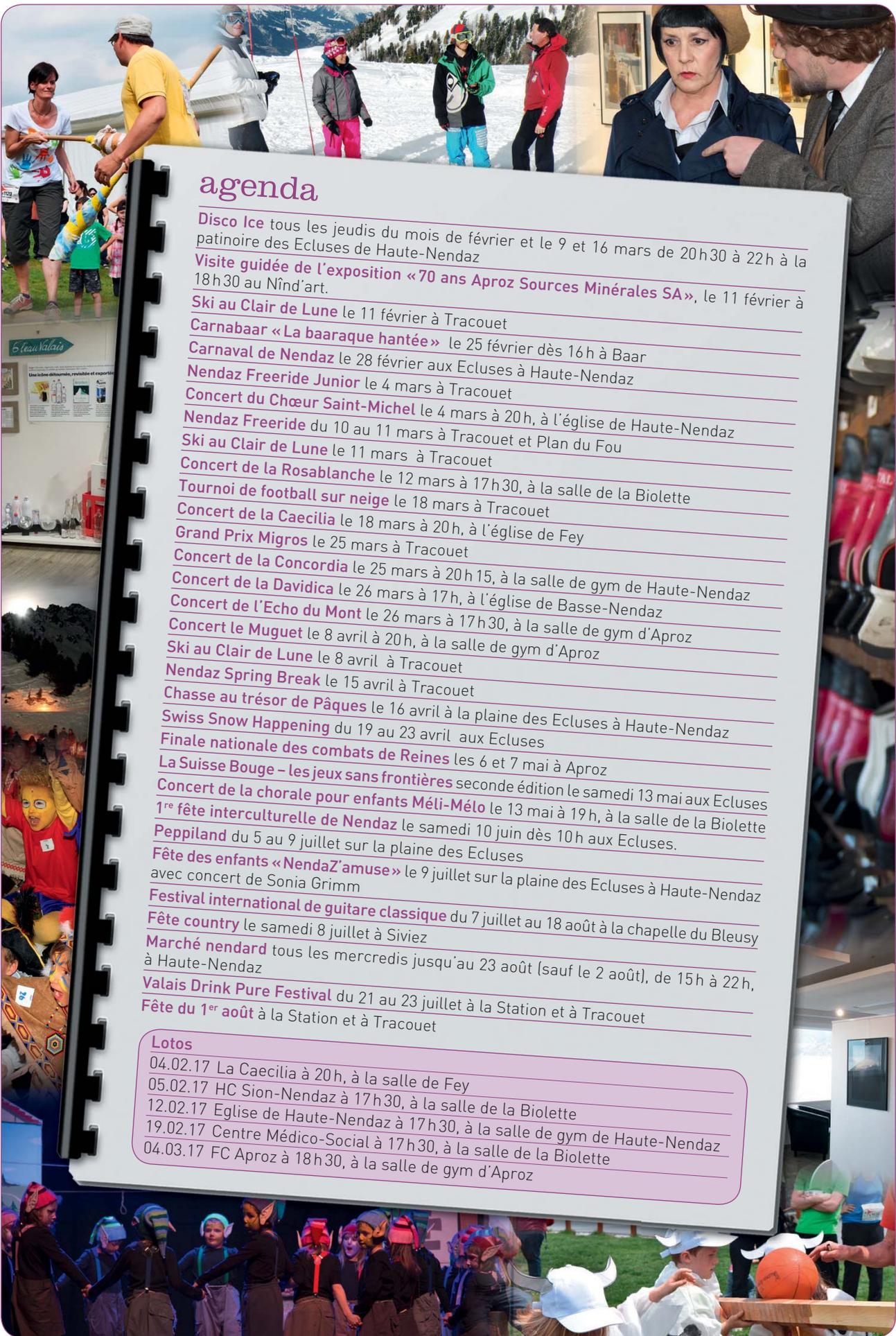
Mais, à Nendaz, ces conditions ne peuvent pas être garanties au vu de la topographie de nos vallées et de l'organisation des Centres secours-incendie (CSI). Il faudrait, en effet, que huit sapeurs-pompiers puissent intervenir avec certitude dans les 15 minutes sui-

vant le début du sinistre. De plus, les bâtiments construits avant le 1^{er} janvier 2015, eux, dépendent encore de l'ancienne prescription et doivent donc toujours être obligatoirement équipés d'extincteurs.

Décision de la commission « Sécurité »

Considérant ces éléments, la commission communale « Sécurité » a décidé en septembre 2015 de continuer à imposer l'équipement de dispositifs d'extinction adéquats sur tout le territoire pour toutes les maisons et habitations individuelles quels que soient les temps d'intervention.

A noter qu'un extincteur doit faire l'objet d'un contrôle à intervalle régulier. En la matière, il faut se fier aux recommandations du constructeur.



agenda

Disco Ice tous les jeudis du mois de février et le 9 et 16 mars de 20h30 à 22h à la patinoire des Ecluses de Haute-Nendaz

Visite guidée de l'exposition « 70 ans Aproz Sources Minérales SA », le 11 février à 18h30 au Nind'art.

Ski au Clair de Lune le 11 février à Tracouet

Carnabaar « La baaraque hantée » le 25 février dès 16h à Baar

Carnaval de Nendaz le 28 février aux Ecluses à Haute-Nendaz

Nendaz Freeride Junior le 4 mars à Tracouet

Concert du Chœur Saint-Michel le 4 mars à 20h, à l'église de Haute-Nendaz

Nendaz Freeride du 10 au 11 mars à Tracouet et Plan du Fou

Ski au Clair de Lune le 11 mars à Tracouet

Concert de la Rosablanche le 12 mars à 17h30, à la salle de la Biolette

Tournoi de football sur neige le 18 mars à Tracouet

Concert de la Caecilia le 18 mars à 20h, à l'église de Fey

Grand Prix Migros le 25 mars à Tracouet

Concert de la Concordia le 25 mars à 20h 15, à la salle de gym de Haute-Nendaz

Concert de la Davidica le 26 mars à 17h, à l'église de Basse-Nendaz

Concert de l'Echo du Mont le 26 mars à 17h30, à la salle de gym d'Aproz

Concert le Muguet le 8 avril à 20h, à la salle de gym d'Aproz

Ski au Clair de Lune le 8 avril à Tracouet

Nendaz Spring Break le 15 avril à Tracouet

Chasse au trésor de Pâques le 16 avril à la plaine des Ecluses à Haute-Nendaz

Swiss Snow Happening du 19 au 23 avril aux Ecluses

Finale nationale des combats de Reines les 6 et 7 mai à Aproz

La Suisse Bouge - les jeux sans frontières seconde édition le samedi 13 mai aux Ecluses

Concert de la chorale pour enfants Méli-Mélo le 13 mai à 19h, à la salle de la Biolette

1^{re} fête interculturelle de Nendaz le samedi 10 juin dès 10h aux Ecluses.

Peppiland du 5 au 9 juillet sur la plaine des Ecluses

Fête des enfants « NendaZ'amuse » le 9 juillet sur la plaine des Ecluses à Haute-Nendaz avec concert de Sonia Grimm

Festival international de guitare classique du 7 juillet au 18 août à la chapelle du Bleusy

Fête country le samedi 8 juillet à Siviez

Marché nendard tous les mercredis jusqu'au 23 août (sauf le 2 août), de 15h à 22h, à Haute-Nendaz

Valais Drink Pure Festival du 21 au 23 juillet à la Station et à Tracouet

Fête du 1^{er} août à la Station et à Tracouet

Lotos

04.02.17 La Caecilia à 20h, à la salle de Fey

05.02.17 HC Sion-Nendaz à 17h30, à la salle de la Biolette

12.02.17 Eglise de Haute-Nendaz à 17h30, à la salle de gym de Haute-Nendaz

19.02.17 Centre Médico-Social à 17h30, à la salle de la Biolette

04.03.17 FC Aproz à 18h30, à la salle de gym d'Aproz